1983

BUDGET DE L'ONTARIO

Présenté à l'Assemblée législative de l'Ontario
par l'honorable Frank S. Miller,
Trésorier de l'Ontario
le mardi 10 mai 1983

Pour de plus amples renseignements au sujet du Budget de l'Ontario 1983, s'adresser au :

Ministère du Trésor et de l'Économie
Édifice Frost, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1Y7

(416) 965-8400

Veuillez faire parvenir les demandes relatives à certaines mesures particulières du Budget de l'Ontario 1983, aux adresses données dans l'Annexe A de l'exposé budgétaire.

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document à la :
Librairie du gouvernement de l'Ontario
880, rue Bay, Toronto
ou en écrivant au :
Centre des publications
5e étage, 880, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone 965-6015. Interurbain sans frais 1-800-268-7540, dans le Nord-Ouest de l'Ontario : 0-Zénith 67200

Imprimé par l'imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 0704-3503

General enquiries regarding policy in the Ontario Budget 1983 should be directed to:

Ministry of Treasury and Economics
Frost Building, Queen's Park
Toronto, Ontario M7A 1Y7

(416) 965-8400

Enquiries regarding specific measures in the Ontario Budget 1983 should be directed to the addresses given in Appendix A to the Budget Statement.

Copies are available free from the Ontario Government Bookstore, 880 Bay St., Toronto. Out-of-town customers write to:
Publications Services Section,
5th Floor, 880 Bay St., Toronto, Ontario, M7A 1N8.
Telephone 965-6015. Toll free long distance 1-800-268-7540, in Northwestern Ontario 0-Zenith 67200.

Printed by the Queen's Printer for Ontario

ISSN 0381-2332

BUDGET DE L'ONTARIO
1983

Table des matières

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

Guider la relance économique 1

Coordination des politiques économiques nationales 3

Création d'emplois grâce à l'accroissement de la productivité et des investissements 5

Relance économique et création d'emplois 10

Financement des programmes publics 16

Perspectives économiques 21

Programme de limitation de l'inflation 22

Régime de pensions du Canada 24

Sommaire financier 25

Conclusion 28

ANNEXE A : MESURES BUDGÉTAIRES 29

A1 : Détails des changements fiscaux..... 29
A2 : Compagnies pour l'expansion des petites entreprises..... 37
A3 : Régime d'assurance-maladie de l'Ontario..... 39

ANNEXE B : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 40

ANNEXE C : GESTION FINANCIÈRE EN ONTARIO 46

Le budget de 1983 en bref

	1982-83	1983-84	Taux de croissance
	(millions de $)		(%)
Produit provincial brut	132,403	144,700	+9.3
Dépenses	22,943	24,710	+7.7
Recettes	20,395	22,015	+7.9
Besoins nets de trésorerie	2,548	2,695	

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE
1983

Monsieur le Président,

Je vais maintenant présenter à l'Assemblée les détails du budget de 1983 de la province de l'Ontario.

Le but de ce budget, Monsieur le Président, est d'encourager et d'entretenir l'élan économique au fur et à mesure qu'il s'accentue. La relance n'en est qu'à ses tout débuts, et il importera, au cours des prochains mois, de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider l'économie en mettant en place des politiques favorables à la croissance à long terme, à l'amélioration de la productivité et à la création d'emplois.

La relance a été amorcée, comme il se doit, par le secteur privé. Seule l'entreprise privée peut entreprendre les investissements et créer les emplois permanents dont dépend notre prospérité. L'expérience nous a montré que le gouvernement est plus efficace lorsqu'il coopère avec le secteur privé, en lui laissant la latitude et les ressources dont il a besoin pour faire ce qu'il fait le mieux, non seulement pour lui-même, mais pour l'ensemble de la société.

GUIDER LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Avant de donner les grandes lignes des objectifs que j'ai adoptés pour le budget de 1983, je voudrais faire quelques commentaires sur notre processus de consultations pré-budgétaires. En établissant ce budget, j'ai eu de longs entretiens avec un grand nombre de groupes, dont les agriculteurs, les chefs de petites entreprises, les enseignants, les travailleurs, les femmes, les consommateurs et les fabricants. J'ai également rencontré les représentants des autres provinces, du gouvernement fédéral et de l'Association des municipalités de l'Ontario. Je voudrais remercier tous les organismes qui ont pris la peine de me présenter des mémoires. Dans presque tous les cas, leurs recommandations ont été constructives et bien pensées.

Les consultations pré-budgétaires m'ont indiqué deux choses principales. Premièrement, le pire de la récession est passé. Tout porte à croire que nous entrons dans une nouvelle période de croissance économique. Selon Statistique Canada, notre production industrielle a fait un bond de 5% en janvier, la plus importante augmentation mensuelle depuis presque 50 ans. Elle a été suivie d'une autre augmentation de 1.7% en février. Une enquête du Conference Board du Canada sur les intentions de dépenses des entreprises indique que les hommes d'affaires révisent leurs plans d'investissements parce qu'ils pensent que la récession est terminée. Une enquête sur la consommation effectuée par le même organisme révèle une augmentation marquée de la confiance des consommateurs au cours du premier trimestre de cette année. De même, l'inflation continue à baisser au Canada comme aux États-Unis.

Les nouvelles concernant l'emploi sont tout aussi encourageantes. Après avoir atteint le creux de la vague en novembre dernier, le nombre des emplois désaisonnalisés en Ontario s'est accru de 24,000. Le nombre de personnes ayant un emploi a augmenté pendant trois des cinq derniers mois, et je prévois que cette tendance à la hausse se poursuivra.

L'amélioration de la situation économique me rend optimiste en ce qui concerne les perspectives économiques de l'Ontario. En même temps, je suis suffisamment réaliste pour me rendre compte que nous ne sommes pas sortis de l'ornière et que les difficultés et les souffrances que tant de nos concitoyens ont endurées au cours de la récession n'ont pas encore été surmontées. Notre économie est semblable à un malade qui n'est plus dans un état critique mais qui est encore en convalescence. Il faudra lui prodiguer bien des soins avant que la guérison soit complète.

Le second point qui a fait l'unanimité au cours des consultations pré-budgétaires, c'est que le gouvernement doit continuer à jouer un rôle de soutien pour entretenir la relance économique.

Les points de vue exprimés lors des discussions pré-budgétaires, et ma propre analyse de l'économie, me donnent à penser que notre budget de 1983 favorisera davantage le retour à la prospérité économique si nous cherchons à atteindre quatre buts.

Premièrement, nous devons entretenir un climat de coopération fédérale-provinciale afin que les gouvernements travaillent en harmonie pour améliorer nos perspectives économiques.

Deuxièmement, nous devons insister sur la création d'emplois à long terme par le secteur privé en encourageant les investissements et l'amélioration de la productivité.

Troisièmement, nous devons étendre nos programmes à court terme de création d'emplois, de formation professionnelle et de croissance économique.

Quatrièmement, nous devons avoir un cadre fiscal qui nous permette de financer nos programmes publics sans imposer un fardeau de dette excessif à notre population.

Monsieur le Président, mon budget portera tour à tour sur ces quatre préoccupations et je voudrais commencer par parler de la coopération intergouvernementale.

COORDINATION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES NATIONALES

Au cours des deux dernières années, certaines politiques du gouvernement fédéral ont créé de sérieuses difficultés pour l'Ontario. Le budget fédéral de novembre 1981 a affaibli les perspectives d'investissements et d'affaires. Ceci a été aggravé par les réductions fédérales apportées aux paiements pour la santé et l'éducation postsecondaire. Ces réductions ont coûté $288 millions à l'Ontario l'an dernier et elles se traduiront par une diminution de recettes de $315 millions cette année. Les fonds perdus au cours de ces deux dernières années auraient suffi à couvrir les besoins d'immobilisations de nos hôpitaux pendant cinq ans. De plus, le gouvernement fédéral a aggravé davantage les difficultés en imposant une limite aux transferts pour l'éducation postsecondaire, ce qui fera perdre $37 millions de recettes de plus à l'Ontario cette année.

Il y a quelques semaines, j'ai rencontré l'honorable Joel Matheson, ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse, afin de publier une déclaration qui représente le consensus des provinces sur cette dernière série de coupures fédérales. Tous les arguments sont donnés en détail dans cette déclaration; je ne les répéterai donc pas ici aujourd'hui. Mais je tiens à rappeler aux députés l'importance de ce document. Ils devraient savoir, par exemple, que même en s'en tenant à l'interprétation la plus généreuse, la part fédérale au financement de nos programmes de soins médicaux est passée de presque 52% il y a quelques années à 43% aujourd'hui. En termes de montant réel des paiements, cette part est d'environ 24%. Ces statistiques inquiétantes aident à expliquer les difficultés fiscales que nous éprouvons dans le domaine du financement des soins médicaux.

Bien que je critique les politiques fédérales dans le domaine des paiements de transfert, je trouve très encourageantes certaines politiques fiscales et économiques adoptées par Ottawa. Nous reportant à juin dernier, nous avons vu le gouvernement fédéral supprimer certaines des dispositions les plus néfastes du budget de novembre 1981 et offrir des incitations à l'achat de nouvelles maisons qui sont venues s'ajouter au Programme ontarien d'accession à la propriété. Nous avons vu le gouvernement fédéral prendre des mesures, en automne, pour établir un programme de création d'emplois à court terme qui, en Ontario, est venu s'ajouter aux importantes initiatives que j'avais prises auparavant. J'ai réagi à ces mesures constructives en consacrant $100 millions au Programme Canada-Ontario de développement de l'emploi (CODE). Je suis heureux de constater que, dans son récent budget, le gouvernement fédéral a adopté un programme de stimulation économique orienté vers le secteur privé.

Je voudrais à ce point mentionner l'Accord sur la perception des impôts selon lequel le gouvernement fédéral perçoit l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'Ontario. L'an dernier, j'avais indiqué que la nature des changements apportés par le gouvernement fédéral à l'impôt sur le revenu des particuliers m'inquiétait suffisamment pour que je me demande si l'Ontario devait continuer à être partie à un accord qui nous oblige à adopter des mesures semblables à la plupart des amendements fédéraux. Par conséquent, j'avais demandé au Conseil économique de

l'Ontario d'étudier la question et de me rendre compte. Comme le savent Messieurs les députés, le Conseil a maintenant terminé son étude. Tout en s'inquiétant du processus actuel, et en se fondant sur l'hypothèse qu'il sera possible de persuader le gouvernement fédéral d'améliorer le processus consultatif, il recommande que l'Ontario continue à adhérer à l'Accord et n'adopte pas son propre système d'impôt sur le revenu.

Je pense que, récemment, le gouvernement fédéral a été un peu mieux disposé à discuter des changements fiscaux avec les provinces. Par conséquent, nous continuerons pour l'instant à être partie à l'Accord sur la perception des impôts. Mais nous devons chercher à poursuivre les consultations, et obtenir des résultats tangibles, si nous voulons maintenir cet Accord à long terme.

Je voudrais ajouter un conseil de prudence au sujet des récentes politiques fédérales, et il s'agit de l'importance du déficit fédéral et du temps qu'il faudra pour le ramener à un niveau maniable. Le ministre des Finances a tenté de résoudre ce problème en proposant des modifications fiscales, mais certaines d'entre elles ne prendront pas effet avant un certain temps, près de 18 mois dans certains cas. Franchement, cette méthode me laisse sceptique. La réalité fiscale n'est pas une chose que les gouvernements peuvent se permettre de remettre à plus tard, ou à un autre budget.

CRÉATION D'EMPLOIS GRÂCE À L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ ET DES INVESTISSEMENTS

Monsieur le Président, comme je l'ai fait remarquer, la performance économique de l'Ontario dépend d'un secteur privé fort et dynamique. Pour créer des emplois permanents pour nos citoyens et pour réaliser les gains de productivité qui nous permettent de soutenir la concurrence sur le marché mondial, les entreprises doivent être prêtes à faire des investissements dans de nouvelles usines et de nouveaux équipements. Le gouvernement a un important rôle à jouer pour créer un climat favorable à la formation de capitaux et la création d'emplois à long terme.

Malgré l'amélioration des perspectives économiques, les entreprises continuent à faire preuve d'une certaine prudence vis-à-vis des nouveaux investissements et de la création d'emplois. Dans ce climat, les mesures sélectives que prend le gouvernement peuvent aider à renforcer la relance économique, en encourageant le secteur privé à entreprendre de nouveaux investissements créateurs d'emplois et en s'assurant que la main-d'oeuvre est convenablement formée. Plus tard, je donnerai les grandes lignes des nouvelles initiatives destinées à améliorer la formation de la main-d'oeuvre. Je propose maintenant les mesures suivantes pour encourager les nouveaux investissements.

Report des pertes

L'Ontario prendra les mêmes mesures que le gouvernement fédéral pour améliorer les dispositions relatives au report des pertes dans le cadre de l'impôt sur le revenu des compagnies. Les entreprises pourront désormais reporter les pertes autres qu'en capital sur les trois exercices précédents et les sept exercices suivants pour le calcul de l'impôt sur le revenu de l'Ontario. Ces mesures entrent immédiatement en vigueur pour les petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs, et elles prendront effet graduellement au cours des deux prochaines années pour les autres entreprises. De plus, les pertes nettes en capital pourront être reportées sur les trois exercices précédents, en plus de pouvoir être reportées indéfiniment. Ces dispositions qui avantagent surtout les petites entreprises, se traduiront par un dégrèvement fiscal de $40 millions au cours de l'année d'imposition.

Machines et équipement de production

Pour ce qui est de l'encouragement des investissements dans les installations de production, j'ai étudié avec soin les conséquences de notre politique actuelle en matière de taxe de vente au détail. Les dispositions existantes permettent une exemption pour les machines et l'équipement directement utilisés dans le processus de fabrication. Bien que cette dépense fiscale offre un appui considérable aux investissements des entreprises, sa portée peut être élargie. De plus, la complexité du processus de production, particulièrement à notre époque de technologie avancée, amène le ministère du Revenu à prendre constamment des décisions difficiles pour établir le statut fiscal de pièces d'équipement données. Ceci est une cause de frustrations et d'incertitudes pour ceux qui tentent de créer de nouvelles installations de production.

Par conséquent, Monsieur le Président, je propose qu'à partir de minuit aujourd'hui l'exemption relative aux machines et à l'équipement de production soit considérablement élargie.

De plus, je propose d'exempter de la taxe de vente au détail tous les achats d'outils et de pièces utilisés pour la réparation et l'entretien des machines de production exonérées. Pour renforcer la portée de ces incitations aux investissements, je propose d'exempter de la taxe de vente au détail l'achat de certains équipements et véhicules de transport tels que les camions lourds et les remorques.

Avec ces mesures, nous aiderons l'industrie ontarienne à améliorer sa productivité, ce qui, en fin de compte, aidera à protéger et à créer des emplois. J'estime que ces mesures se traduiront par une incitation additionnelle de quelque $95 millions au cours de cette année financière.

Allégement temporaire de l'impôt sur le capital

Monsieur le Président, bien que l'impôt sur le capital joue un grand rôle dans la structure des recettes de la province, nous avons toujours veillé à ce que cet impôt ne soit ni un fardeau inéquitable ni une complication inutile pour le milieu des affaires. Déjà, la plupart des entreprises ontariennes versent un impôt uniforme de $50 ou $100. On s'assure ainsi que les petites entreprises, en particulier, sont capables de payer cet impôt, et que seules les plus grosses entreprises paient les barèmes fixés. Puisque les compagnies sont soumises à l'impôt sur le capital, quels que soient leurs bénéfices ou leurs pertes, cet impôt peut créer des difficultés au cours d'une période de crise économique prolongée lorsque certaines compagnies n'ont tout simplement pas une marge brute d'autofinancement suffisante et doivent emprunter pour faire face à leurs obligations. Les marchands d'équipements agricoles, par exemple, ont souffert davantage que bien d'autres au cours de la récession. Je propose donc d'élargir temporairement les dispositions concernant l'impôt uniforme pour que les compagnies qui subissent des pertes d'exploitation et qui ont un capital imposable compris entre $1 million et $2 millions ne payent que $100.

Les compagnies pourront se prévaloir de cette disposition pour deux années d'imposition finissant après le 10 mai 1983 et avant le 11 mai 1985. J'estime que cette mesure réduira les recettes provinciales de $13 millions en 1983-84.

Maintien du soutien aux petites entreprises

Monsieur le Président, j'ai maintes fois pris la parole devant cette Assemblée pour souligner le rôle vital que jouent les petites entreprises dans l'économie de l'Ontario. L'an dernier, j'ai introduit une importante mesure d'incitation à leur endroit, à savoir la suppression complète pour deux ans de l'impôt sur le revenu des compagnies dans le cas des petites entreprises. Beaucoup de petits entrepreneurs, et leurs organismes, ont déclaré que c'était la plus importante incitation offerte aux petites entreprises par un gouvernement quelconque au Canada depuis des dizaines d'années.

Lorsque j'ai voulu décider de la meilleure politique à adopter pour les petites entreprises dans ce budget, j'ai été frappé par une remarque contenue dans un mémoire que m'a fait parvenir la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Elle déclare qu'environ 150,000 nouvelles petites entreprises ont été créées en 1982 et que 200,000 autres seront créées en 1983. "Ainsi, peut-on lire dans ce mémoire, le dynamisme des jeunes et nouvelles entreprises se maintient malgré la récession. Aujourd'hui plus encore qu'à l'ordinaire, il importe de créer un climat favorable aux affaires en ce qui concerne le financement et la fiscalité afin d'encourager la création de nouvelles entreprises et la croissance et le succès des jeunes entreprises."

Cette remarque contient d'importantes implications lorsqu'on pense au rôle clé que jouent les petites entreprises dans la création d'emplois. Monsieur le Président, je propose de prolonger d'une autre année l'exemption de l'impôt sur le revenu des compagnies dont jouissent actuellement les petites entreprises. Ceci portera nos incitations à ces dernières à $180 millions pour cette année financière.

Compagnies pour l'expansion des petites entreprises

Le Programme des compagnies pour l'expansion des petites entreprises est un autre élément important de l'appui de l'Ontario à ce secteur. Au cours des quatre dernières années, les CEPE ont augmenté le capital-actions dont peuvent disposer les petites entreprises et ainsi aidé à résoudre l'un des principaux problèmes des petits entrepreneurs. À ce jour, on a investi quelque $140 millions dans le cadre de ce programme. Plus de 600 investissements séparés ont été effectués dans 314 petites entreprises des secteurs de la fabrication, du tourisme, de la recherche et de l'édition. C'est le plus réussi des programmes de capital-risque créés au Canada.

Pour renforcer davantage ce programme, j'ai décidé d'augmenter considérablement son budget en le portant à $30 millions pour 1983-84. Je propose également d'étendre l'application du programme en portant la limite du nombre d'employés des petites entreprises admissibles de 100 à 150. Pour faire en sorte que les avantages de ce programme soient largement répartis, je propose aussi qu'une limite de $5 millions soit imposée à l'investissement total autorisé par un nombre quelconque de CEPE dans une seule petite entreprise.

Je pense que nous devons soigneusement évaluer le rôle à long terme de ce programme. Cet été, j'ai l'intention de créer un processus de consultation qui offrira au secteur de la petite entreprise, aux professions comptables et juridiques, aux analystes de l'investissement et à toutes les autres parties intéressées l'occasion de me faire part de leurs points de vue. Les conseils et les recommandations de ces groupes m'aideront à mieux évaluer si certains changements aux dispositions actuelles rendraient le programme encore plus profitable à l'avenir.

Aide aux nouveaux agriculteurs

Lorsque nous considérons la productivité future, il ne faut pas oublier le secteur qui a fait les plus grands gains de productivité par le passé et qui continue à être l'une des pièces maîtresses de notre économie. Je veux parler, bien entendu, de l'agriculture.

Notre gouvernement reste attentif aux besoins de ce secteur très important. En 1982-83, il a avancé quelque $45 millions à la Commission de l'assurance-récolte pour lui permettre d'indemniser les producteurs de tabac pour les pertes dues aux orages de grèle et à la gelée précoce. De plus, le Programme d'aide aux agriculteurs, qui devait prendre fin en décembre 1982, a été prolongé d'une autre année pour aider les agriculteurs qui faisaient face à une situation économique difficile.

Dans ce budget, je propose un nouveau Programme d'aide aux agriculteurs débutants. Il prévoit des subventions couvrant jusqu'à cinq pour cent des intérêts sur les prêts admissibles aux agriculteurs débutants pour une période de cinq ans. Jusqu'à 1,000 nouveaux agriculteurs en bénéficieront chaque année. Aux taux d'intérêt actuels, on prévoit que ce programme offrira $9 millions en subventions au cours de la première année, et jusqu'à $135 millions en cinq ans. Mon collègue, l'honorable Dennis Timbrell, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, annoncera les détails de ce programme au cours des prochaines semaines.

Cette année, le financement des programmes normaux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sera accru de 9.3%. La réduction de l'allocation globale pour 1983-84 reflète le niveau très élevé des dépenses extraordinaires qui ont été engagées l'an dernier, dont $45 millions d'indemnisation pour les récoltes de tabac endommagées et un montant supplémentaire de $15 millions pour le programme de réduction fiscale aux exploitations agricoles.

L'industrie minière

Il y a près de dix ans que des réformes importantes ont été apportées à la loi de l'impôt sur l'exploitation minière. Je pense qu'il est temps de procéder à une révision approfondie de notre impôt sur l'exploitation minière afin de nous assurer qu'il atteint ses buts, qui sont de permettre à la population de l'Ontario de retirer des bénéfices équitables de ses richesses non renouvelables tout en encourageant une transformation plus poussée et en appuyant les intérêts à long terme de l'industrie minière. Nous annoncerons plus tard cette année, mon collègue l'honorable Alan Pope, ministre des Richesses naturelles, et moi-même, la façon dont cette révision sera entreprise.

En attendant, je voudrais annoncer une modeste incitation destinée à aider nos producteurs d'or. Actuellement, une part importante de la production d'or de l'Ontario est consacrée à la fabrication de la pièce d'or frappée de la feuille d'érable canadienne. Je propose de supprimer la taxe de vente au détail sur cette pièce pour en encourager la production et faire face à une concurrence accrue à l'avenir.

Recherche et développement

Les activités de R&D au Canada sont une source d'inquiétudes et de discussions depuis plusieurs années. La R&D peut être une importante source d'avantages concurrentiels, et l'ensemble de la société profite de la mise au point de nouveaux produits et de nouveaux procédés. On a avancé que le Canada en fait beaucoup moins que d'autres pays dans ce domaine essentiel. Un des documents budgétaires que je dépose aujourd'hui traite de cette question. Il révèle une amélioration marquée des activités de R&D au cours de ces dernières années.

Je pense que les politiques fiscales et les programmes du CLDI que nous avons mis en place ont joué un rôle essentiel dans cette amélioration. En fait, notre analyse du traitement fiscal de la R&D dans un certain nombre de pays indique que le Canada est le plus généreux d'entre eux. D'autres études confirment ces conclusions. Si les propositions avancées dans le récent budget fédéral pour simplifier et augmenter l'accessibilité aux encouragements fiscaux à la R&D sont mises en application, l'avantage dont jouissent actuellement les entreprises ontariennes sur le plan international du fait du traitement fiscal de la R&D se trouvera renforcé.

RELANCE ÉCONOMIQUE ET CRÉATION D'EMPLOIS

Monsieur le Président, face aux revers économiques inattendus des 18 derniers mois, l'économie ontarienne continue à faire preuve d'une vigueur intrinsèque. Je suis persuadé que, au moment où nous sortons de la récession de 1982, notre base économique diversifiée servira de tremplin à une période prolongée de croissance économique. Néanmoins, je sais très bien qu'il faut favoriser la reprise au début, et en particulier qu'il est nécessaire d'accélérer la croissance de l'emploi. C'est pourquoi j'annonce aujourd'hui des mesures spéciales qui encourageront la consommation et renforceront les efforts que nous faisons pour créer des emplois.

Suppression temporaire de la taxe en vue de stimuler la consommation

L'allure de notre redressement économique dépendra en grande partie de l'ampleur de la demande de services et de biens de consommation. Pour encourager les dépenses des consommateurs et renforcer leur confiance, j'ai décidé de lancer un programme temporaire exemptant certains articles de la taxe de vente au détail.

Je propose d'exonérer de la taxe de vente au détail pendant quatre-vingt-dix jours les achats d'ameublement et d'appareils ménagers neufs. On trouvera à l'Annexe A de cet exposé la liste détaillée des articles exonérés.

Cet allégement fiscal incitera les consommateurs à accélérer leurs dépenses, ce qui aura des répercussions avantageuses sur d'importants secteurs de l'économie. En visant précisément les produits ayant un contenu canadien élevé, nous pourrons obtenir de meilleurs résultats dans la production et l'emploi.

J'estime que cette mesure, qui entrera en vigueur à minuit ce soir et durera jusqu'au 8 août 1983, permettra aux consommateurs d'économiser près de $55 millions pendant la présente année financière.

Création d'emplois et formation de la main-d'oeuvre

Monsieur le Président, en plus de cette exonération de la taxe, je vais maintenant annoncer d'autres mesures directes de création d'emplois et de nouveaux projets de formation de la main-d'oeuvre.

Création directe d'emplois

Messieurs les députés se souviendront qu'en mai passé, j'ai affecté plus de $170 millions à des projets à court terme de création d'emplois. Ces programmes ont fourni des emplois temporaires à près de 45,000 Ontariens. En novembre, j'ai annoncé deux programmes supplémentaires. L'Ontario a consacré $50 millions à son propre programme à court terme de stimulation de l'emploi et a accepté de coopérer avec le gouvernement fédéral pour créer le programme CODE. Nous avons ajouté $100 millions à une somme équivalente avancée par le gouvernement fédéral pour arriver à

un apport financier de $200 millions. Le secteur privé, les municipalités et les groupes sans but lucratif ont rapidement profité des sommes proposées et jusqu'ici, 1,800 projets qui procureront 15,000 emplois temporaires ont été approuvés.

Dans son récent budget, le ministre fédéral des Finances a annoncé que des fonds supplémentaires seraient affectés aux programmes de création d'emplois. Je suis disposé à apporter des fonds provinciaux équivalents aux nouveaux engagements que prendrait le gouvernement fédéral dans le cadre du programme CODE.

Travaux d'immobilisations accélérés

Monsieur le Président, je tiens à annoncer un autre nouveau projet de création d'emplois. Il s'agit d'un programme accéléré de travaux d'immobilisations couvrant des projets d'une valeur de près de $247 millions qui fournira 12,000 emplois. Ces projets ont été tirés des plans à plus longue échéance des ministères pour être exécutés dès maintenant quand l'économie a besoin de stimulants additionnels. Les travaux de construction seront exécutés pendant les deux prochaines années. Dans certains cas, les municipalités assumeront une partie du financement. Mes collègues donneront, au cours des prochaines semaines, les détails de ce programme de travaux d'immobilisations qui vise surtout les régions de la province ayant les taux de chômage les plus élevés et qui sera coordonné par le CLDI.

PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION DES IMMOBILISATIONS EN 1983
(en millions de dollars)

	Coût total du projet	Part de la province
Agriculture	8.4	8.4
Collèges	14.5	14.5
Écoles	23.3	17.0
Universités	17.5	17.2
Routes	44.5	33.1
Adduction d'eau et égouts	58.7	7.9
Prisons et cours de justice	23.0	23.0
Foyers pour personnes âgées	8.3	5.3
Santé	19.3	16.8
Tourisme et parcs	8.3	8.3
Autres	21.0	16.0
Total	246.8	167.5

Emploi des jeunes

Depuis des années, l'emploi des jeunes est une des principales préoccupations de notre gouvernement. En 1982, nos programmes ont fourni des emplois temporaires à 75,000 jeunes. J'ai décidé d'accroître les fonds affectés à l'emploi des jeunes de $36 millions, en 1983, pour porter le total de cette année à $121 millions, ce qui permettra de fournir 100,000 emplois aux jeunes Ontariens.

Dans le cadre de cette mesure, j'affecterai $25 millions au nouveau programme accéléré d'emploi des jeunes. Ceci permettra d'accorder une subvention salariale de $100 par semaine pendant un maximum de 20 semaines aux employeurs qui embaucheront des jeunes sans emploi. Une partie de ces dépenses est destinée en particulier aux nouveaux diplômés des établissements postsecondaires. Je prévois que ce nouveau programme créera 12,500 emplois.

PROGRAMMES D'EMPLOI DES JEUNES EN 1983-84

	Financement	Emplois
	(millions de $)	
Programme d'emploi des jeunes de l'Ontario	30.4	55,000
Opération expérience pratique - Ontario	17.8	13,200
Programme Expérience d'été	12.0	9,200
Programme Expérience d'hiver	4.8	1,800
Jeunes gardes forestiers	5.0	1,700
Programme d'éducation coopérative et de remplacement	24.9	6,900
Programme accéléré d'emploi des jeunes	25.0	12,500
Autres programmes spéciaux	1.1	400
Total	121.0	100,700

Formation de la main-d'oeuvre

J'aborde maintenant l'importante question de la formation de la main-d'oeuvre. J'ai annoncé plus tôt des mesures destinées à encourager les investissements et à stimuler un accroissement de la productivité en vue de créer des possibilités d'emploi à long terme. En dotant nos travailleurs des compétences voulues, nous contribuons considérablement au développement économique et à l'amélioration de la productivité tout en leur donnant, ce qui est encore plus important, la possibilité d'avoir un emploi productif et gratifiant.

J'ai décidé cette année d'accorder $14 millions de plus au CIDI afin d'élargir les programmes de formation professionnelle en Ontario. Nous accroîtrons les programmes actuels et nous en élaborerons de nouveaux pour encourager les employeurs à accélérer leurs plans d'embauchage et à créer de nouveaux emplois ainsi que des possibilités de formation. Je suis heureux de constater que l'un de ces programmes sera particulièrement intéressant pour les femmes désirant obtenir des emplois techniques.

Ma collègue, l'honorable Bette Stephenson, ministre des Collèges et Universités, donnera de plus amples détails sur ces nouveaux projets de formation de la main-d'oeuvre.

NOUVEAUX PROGRAMMES À COURT TERME DE CRÉATION D'EMPLOIS DE L'ONTARIO EN 1983

	Financement	Emplois temporaires
	(millions de $)	
Amélioration de l'emploi des jeunes	36.3	28,000
Amélioration de la formation de la main-d'oeuvre	14.0	9,100
Fonds pour l'emploi dans des projets conjoints	10.0	3,200
Programme Canada-Ontario de développement de l'emploi	80.00	19,000
Stimulation supplémentaire de l'emploi	20.0	4,700
Accélération des projets d'immobilisations (budget de la première année)	82.0	12,000
Total	242.3	76,000

Logements locatifs

Je me tourne maintenant vers le secteur du logement. Le programme ontarien d'accession à la propriété, lancé dans mon budget de 1982, a eu d'excellents résultats et a encouragé l'achat de nouveaux logements et la disponibilité de logements à louer. Dans le cadre de ce programme, qui a beaucoup influencé la reprise du secteur du logement, la province aura engagé plus de $75 millions répartis entre plus de 15,000 nouveaux acheteurs.

Je prévois que cet élan continuera en 1983 car les nouvelles mises en chantier seront encouragées par la baisse des taux d'intérêt hypothécaires et l'amélioration des perspectives économiques. Les données préliminaires du premier trimestre de 1983 sont très encourageantes et permettent de prévoir 53,000 nouvelles mises en chantier de logements pour l'année, soit une augmentation de 38% par rapport à 1982.

Bien que ces indices soient prometteurs, je pense que nous devons encourager le secteur locatif dans une certaine mesure. C'est pourquoi je propose cet après-midi un programme d'incitation de $40 millions destiné à la création et à l'amélioration du parc de logements à louer dans la province. Ce nouveau projet favorisera la restauration et la construction de plus de 5,000 logements, ce qui représente 12,000 emplois dans la construction et les activités connexes. Je prévois que tous les fonds seront engagés cette année et que le budget sera de $16 millions en 1983-84. Mon collègue, l'honorable Claude Bennett, ministre des Affaires municipales et du Logement, donnera les détails de ce programme.

FINANCEMENT DES PROGRAMMES PUBLICS

Dépenses de 1983-84

Avant de me tourner vers nos besoins de recettes pour cette année, j'aimerais examiner rapidement notre programme de dépenses pour 1983-84.

En cette époque difficile, nous devons particulièrement nous attacher à donner à nos citoyens un sentiment de sécurité fondé sur l'existence de programmes essentiels d'aide aux particuliers et aux familles. En 1983-84, la province consacrera $10 milliards aux services sociaux et aux services de santé, soit bien plus de $1,000 par personne.

Nous apporterons des améliorations aux centres de traitement des enfants handicapés physiques dans un certain nombre de communautés ontariennes. Près de 500 nouveaux lits seront mis à la disposition des personnes âgées et des malades chroniques. De plus, nous avons lancé l'automne dernier un programme spécial de près de $70 millions destiné à fournir une aide sociale additionnelle en 1983-84 aux personnes sévèrement touchées par la récession.

Le total des dépenses affectées à l'éducation sera de $5.5 milliards cette année, soit environ $1,800 par jeune de la province. Reconnaissant l'importance croissante des ordinateurs dans la société, le ministère de l'Éducation s'efforce, avec le concours des conseils scolaires, de fournir des systèmes de logiciel aux écoles élémentaires et secondaires. Les écoles publiques de l'Ontario disposent maintenant d'environ 7,000 micro-ordinateurs.

Les nouvelles dépenses d'immobilisations engagées dans notre système éducatif atteindront $116 millions cette année. Ceci traduira l'importance que nous accordons à la formation technologique, ce qui se concrétisera par l'agrandissement ou la construction d'installations à Sault-Sainte-Marie, Oshawa et Guelph. La province a aussi décidé de mettre à exécution le projet de Centre des richesses naturelles à l'université de Toronto.

La province a augmenté le budget de l'éducation des enfants ayant des difficultés d'apprentissage de 16% en le portant à $260 millions en 1983-84. L'automne dernier, un troisième internat pour enfants souffrant de graves difficultés d'apprentissage a été inauguré. Pour aider les étudiants, le financement du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario sera accru de $9.6 millions et atteindra $119.4 millions en 1983-84. Ce Régime aide environ 90,000 étudiants de la province chaque année.

Pour répondre aux demandes croissantes de transports publics, le gouvernement a annoncé en octobre 1982 qu'il s'engageait à entamer la phase un des prolongations du réseau GO vers l'est de Pickering à Oshawa et vers l'ouest d'Oakville à Hamilton.

Dans le cadre de la stratégie à long terme du gouvernement destinée à préserver et à mettre en valeur nos ressources naturelles, le ministère des Richesses naturelles signera huit nouvelles ententes de gestion forestière cette année. Le Programme ontarien d'exploration minière devrait rapporter $30 millions grâce aux activités d'exploration en 1983-84. Jusqu'ici, plus de 450 projets d'aide à l'exploration minière ont été désignés, ce qui représente près de $90 millions de dépenses d'exploration. Ce programme a déjà permis de créer 2,000 nouveaux emplois et a joué un rôle majeur dans les importantes découvertes d'or à Hemlo et à Sturgeon Lake.

Le gouvernement continuera à améliorer l'accès aux ressources en construisant et en ouvrant cette année plus de 1,800 kilomètres de routes d'accès dans le Nord. En 1983-84, norOntair assurera des liaisons régulières entre 21 communautés du Nord de l'Ontario grâce à neuf avions qui parcourront, selon les estimations, environ 1,564,000 milles. Et le programme rail-traversier de la Commission des transports du Nord de l'Ontario assurera un service à 380,000 passagers en 1983-84.

Cette année, la province accroîtra ses efforts pour encourager l'exportation des produits ontariens. Le budget des programmes du ministère de l'Industrie et du Commerce sera augmenté de 15%. Toutefois, du fait d'un versement de $76 millions en 1982-83 pour faire face à nos engagements dans le cadre du plan d'assistance à Massey-Ferguson, le montant réel des prévisions budgétaires du ministère sera moins élevé cette année.

CLDI

Depuis sa création il y a deux ans et demi, le Conseil de leadership et de développement industriel a consacré $407 millions au soutien du développement économique. Grâce à lui, plus de 80 nouveaux projets et programmes ont reçu des fonds.

En 1983-84, le CLDI continuera à :

- investir plus de $50 millions dans les centres nouvellement établis de promotion des nouvelles technologies et de recherches appliquées de pointe, y compris six centres technologiques, la société SIDE, le projet technologique du combustible de fusion et la compagnie de biotechnologie Allelix;

- fournir aux universités et aux collèges communautaires et agricoles de l'équipement de technologie de pointe et un soutien à la formation d'une valeur de $21 millions;

- affecter plus de $40 millions à des projets dans les secteurs agricole, forestier et minier pour mettre les ressources en valeur, pour intensifier les efforts faits pour les renouveler et pour encourager les progrès technologiques.

Je vous ai décrit les mesures spéciales de création d'emplois et quelques points importants de notre programme général de dépenses. Monsieur le Président, la réputation de solide gestion financière de notre gouvernement est l'une des grandes forces de notre province. Nous

entendons faire face à nos responsabilités vis-à-vis des citoyens d'aujourd'hui et de demain. C'est pourquoi, la plus grande partie du programme de stimulation que je viens d'annoncer doit être défrayée grâce à une augmentation des recettes dont j'aimerais maintenant vous parler.

Primes d'assurance-maladie

Monsieur le Président, avant de parler des mesures fiscales, permettez-moi de dire quelques mots au sujet des primes d'assurance-maladie. La province de l'Ontario consacre à la santé plus de 32 cents de chaque dollar qu'elle dépense. Ce fait à lui seul signifie que même les plus modestes augmentations en pourcentage des dépenses relatives à la santé peuvent entraîner des besoins importants de recettes. Les primes d'assurance-maladie constituent une importante source de fonds, mais l'accroissement des dépenses relatives à la santé a largement dépassé le revenu de primes au cours des dernières années. Il y a cinq ans, elles couvraient 23% des dépenses, chiffre qui est tombé à 19% en 1982-83.

En mai dernier, j'ai soumis un document qui examinait la possibilité de résoudre en partie ce problème en remplaçant les primes d'assurance-maladie par une taxe prélevée à la source. J'ai reçu un certain nombre de mémoires sur ce document, dont la plupart exprimaient des doutes sur l'à-propos d'établir un nouveau prélèvement à la source. Je vais en tenir compte et je n'ai pas l'intention, pour le moment, de pousser plus avant l'étude du concept de la taxe prélevée à la source ou ou les discussions s'y rapportant.

Cette année, les primes tiennent une place unique dans la composition de nos recettes parce qu'elles constituent un prix administré et sont donc assujetties au programme de limitation de la province. Ce programme permettant de transférer les coûts, une augmentation de la prime de plus de dix pour cent serait donc justifiée, mais je pense que la crédibilité générale du programme de limitation de l'inflation pourrait être mise en doute si je permettais une telle augmentation. J'ai donc décidé de limiter l'augmentation des primes d'assurance-maladie à cinq pour cent cette année.

Cette modeste augmentation mensuelle de $1.35 par personne seule et de $2.70 par famille rapportera $60 millions de recettes additionnelles. Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés que ce sont les employeurs qui paient 70% des primes d'assurance-maladie.

Alcool et tabac

Je propose aussi de prélever des recettes additionnelles sur les boissons alcoolisées en faisant passer la taxe de vente au détail de 10 à 12% sur les achats faits dans les magasins au détail. Les achats faits dans les débits de boissons resteront taxables au taux de 10%. L'augmentation entrera en vigueur le 24 mai prochain. On estime que cette mesure, si l'on tient compte des augmentations de prix, permettra

d'encaisser $31 millions de recettes additionnelles, ce qui équivaudra à 20 cents par bouteille au prix moyen des spiritueux, à 10 cents par bouteille de vin de consommation courante et à 15 cents par caisse de 12 bouteilles de bière.

Je propose aussi d'augmenter les recettes provenant de la taxe sur le tabac. Premièrement, je propose que le taux de la taxe sur le tabac ad valorem soit porté de 40% à 45% pour les cigarettes et le tabac coupé. Deuxièmement, la taxe de vente au détail de l'Ontario de 7% sera appliquée à tous les produits du tabac. La taxe de vente au détail sera perçue en plus de la taxe sur le tabac et elle sera appliquée au prix de vente au détail, cette dernière taxe comprise. Ceci signifie que le système de taxation des produits du tabac sera plus conforme à celui de l'alcool. Je prévois des recettes additionnelles de près de $135 millions à la suite de cette mesure.

Impôt sur le revenu des compagnies

Monsieur le Président, parlons maintenant de l'impôt sur le revenu des compagnies. Comme le montre un document accompagnant le présent budget, les politiques fiscales de l'Ontario assurent un équilibre entre l'imposition des particuliers et des compagnies tout en veillant à ce que les impôts des entreprises soient adaptés à nos perspectives de croissance économique et aux réalités de la concurrence internationale. Ayant ceci à l'esprit, j'estime, d'une part, qu'il est juste que le secteur des entreprises, au même titre que les particuliers, aide à maintenir les services essentiels dont nos résidents ont besoin, et, d'autre part, qu'il en a la capacité.

Je propose donc que le taux général de l'impôt sur le revenu des compagnies soit augmenté et passe de 14 à 15% et que le taux sur le revenu provenant de la fabrication, de la transformation, de l'exploitation minière et forestière, de l'agriculture et de la pêche passe de 13 à 14%. Ce changement s'appliquera aux années d'imposition des entreprises se terminant après le 10 mai 1983 et augmentera de $70 millions l'accroissement total prévu de $255 millions des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des compagnies. Le revenu des petites entreprises, comme nous l'avons indiqué précédemment, restera exonéré.

Taxe de maintien des services sociaux

Je tiens à annoncer une autre mesure fiscale temporaire qui sera nécessaire pour aider à financer nos programmes publics et les nouveaux projets de création d'emplois. À partir du 1er juillet 1983 et pendant l'année financière 1984, une surtaxe de 5%, qui s'appellera Taxe de maintien des services sociaux, sera appliquée à l'impôt sur le revenu des particuliers en Ontario.

Les Ontariens ayant un faible revenu seront protégés, car la surtaxe ne sera appliquée qu'aux contribuables ayant un revenu imposable de plus de $2,178 cette année. En conséquence, près de 500,000 contribuables ne paieront pas cette taxe. Pour les contribuables touchés, l'augmentation moyenne des impôts sera d'environ $1.40 par semaine. En fait,

l'augmentation de l'impôt sur le revenu sera inférieure à $1 par semaine pour plus de deux millions d'entre eux. Ceci signifie que les résidents de l'Ontario qui travaillent verseront un modeste montant additionnel pour payer des programmes publics et des projets de création d'emplois décents et éviter un accroissement inutile du déficit. Cette mesure fournira près de $170 millions pendant la présente année financière.

Monsieur le Président, on trouvera à l'Annexe A de cet exposé les détails des différentes mesures fiscales que j'ai annoncées cet après-midi, ainsi qu'un certain nombre d'autres changements techniques apportés à la taxe de vente au détail. Mon collègue l'honorable George Ashe, ministre du Revenu, présentera la législation voulue pour permettre l'application de ces mesures.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Maintenant que j'ai exposé les grandes lignes du budget, permettez-moi de faire mes prévisions sur l'économie de l'Ontario.

Comme je l'ai dit précédemment, des signes encourageants de redressement économique se manifestent. L'inflation a nettement ralenti depuis le milieu de 1982. La limitation des salaires du secteur public et des prix ainsi que les perspectives favorables concernant les prix des aliments et de l'énergie feront que la tendance se maintiendra. La production industrielle a augmenté au cours des deux derniers mois sur lesquels nous avons des données. Les taux d'intérêt sont à leur plus bas niveau depuis ces trois dernières années et le nombre d'emplois désaisonnalisés en Ontario a augmenté de 24,000 depuis le creux de novembre dernier.

La croissance réelle du produit provincial brut devrait être en moyenne de 1.9% en 1983. Si elle est modeste par rapport au passé, elle n'en représente pas moins une importante amélioration par rapport à l'année dernière. La situation de l'emploi s'améliorera tout au long de l'année. Je prévois que le nombre de personnes employées en Ontario au quatrième trimestre de 1983 augmentera de 65,000 par rapport au quatrième trimestre de 1982. L'indice des prix à la consommation devrait augmenter de 6.6%, l'augmentation annuelle la plus faible depuis 1972. L'Annexe B donne un exposé plus détaillé des perspectives économiques.

PROGRAMME DE LIMITATION DE L'INFLATION

Monsieur le Président, j'ai présenté, l'automne dernier, la législation requise pour le programme de limitation de l'inflation, un élément clé des efforts que nous faisons pour favoriser la reprise économique. Ce programme était essentiel. On ne pouvait pas s'attendre à ce que le secteur privé, déjà durement atteint par la récession, finance une croissance injustifiée des dépenses du gouvernement.

Pendant cette période difficile, le programme limite les dépenses du gouvernement de deux manières. Premièrement, les augmentations de rémunération sont limitées pour plus d'un demi-million d'employés du secteur public provincial dans son acception la plus large. Deuxièmement, des restrictions sont placées sur les augmentations de prix fixés ou directement autorisés par les ministères ou les organismes de l'Ontario.

En mettant de l'ordre chez lui, le gouvernement de l'Ontario a fortement contribué à réduire l'inflation - tant directement par le biais de la limitation des dépenses et des prix qu'indirectement en montrant la voie à suivre aux autres. De cette manière, le programme de limitation a contribué à modérer le taux de l'inflation. Cette modération devrait continuer l'année prochaine; les augmentations du coût unitaire de la main-d'oeuvre ont diminué et, comme je l'ai indiqué, les perspectives sont favorables en ce qui concerne l'inflation.

Les mesures contenues dans ce budget nous aideront à ramener la prospérité économique, mais il reste encore beaucoup à faire. Les pertes d'emploi en Ontario au cours des deux dernières années ont été élevées et le chômage a atteint des niveaux tout à fait inacceptables. Les travailleurs du secteur public de l'Ontario n'ont pas eu, dans l'ensemble, à souffrir de ces événements. Ceci est dû en partie au programme de limitation que nous avons conçu. Quand il est devenu nécessaire de faire un effort extraordinaire pour maintenir les coûts, nous avons choisi de préserver les emplois en limitant les augmentations salariales plutôt que d'avoir recours à d'importantes mises à pied. Je pourrais aussi faire remarquer qu'avec la baisse de l'inflation, une augmentation de salaire de cinq pour cent n'est pas à dédaigner.

Si nous tournons nos regards vers l'avenir, les réalités financières nous obligent à continuer à limiter les dépenses du gouvernement. Les demandes salariales du secteur public doivent continuer à être modérées. Autrement, il pourrait devenir impossible dans l'avenir de maintenir le degré de sécurité d'emploi qui a été assuré jusqu'à présent. Les organismes publics, les municipalités, les conseils de l'éducation, les universités, les collèges et les hôpitaux, en vérité tous les organismes financés largement à même les recettes fiscales, doivent faire preuve de modération dans leurs plans de rémunération. Ceux qui sont financés par la province ne devraient pas compter sur de futures augmentations correspondant à des niveaux supérieurs ni même équivalents au taux de l'inflation.

Monsieur le Président, je devrais aussi faire remarquer que la limitation n'est pas une question qui concerne seulement le secteur public. Pour que la reprise ait lieu, il faut que tous, dans le secteur privé ou public, fassent preuve de modération dans leurs demandes d'augmentation de salaires ou de prix.

Révision des programmes

Mais nous ne pouvons pas restreindre les efforts que nous faisons pour limiter les dépenses du gouvernement au simple contrôle des salaires. Nous devons examiner soigneusement tous les aspects des dépenses que nous faisons pour déterminer où il est possible de faire d'autres épargnes et d'améliorer l'efficacité. L'Ontario est bien connu pour la saine gestion de ses dépenses gouvernementales, mais nous avons l'intention de redoubler nos efforts. Pour ce faire, nous avons créé un processus de révision des programmes en vue d'examiner tous les programmes provinciaux afin de trouver où il est possible d'épargner.

Dans le cadre de cette révision, chaque ministère devra faire une évaluation approfondie de ses programmes et de ses priorités et recommander au Conseil des ministres les dépenses qui peuvent être réduites. Tous les ministères, le mien y compris, devront s'exécuter. À cet égard, j'ai remis en question l'utilité de maintenir le crédit d'impôts fonciers de l'Ontario, maintenant qu'une réforme en profondeur de l'impôt foncier a été repoussée indéfiniment et que les taxes locales représentent un pourcentage du revenu des particuliers bien moindre qu'au début des années 1970.

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Avant de conclure, j'aimerais parler brièvement du Régime de pensions du Canada.

En tant que Trésorier, je dois constamment trouver l'équilibre entre la nécessité d'augmenter les prestations sociales et l'obligation de veiller à ce que ces augmentations soient non seulement adéquatement financées, mais aussi distribuées de la façon la plus appropriée. Ces questions ont influencé notre réaction quant aux propositions faites pour modifier le Régime de pensions du Canada et expliquent pourquoi le gouvernement de l'Ontario n'a pas ratifié la modification de la clause d'exclusion pour élever des enfants.

Toutefois, il est clair, d'après les nombreuses démarches qui ont été faites auprès du gouvernement, en particulier celle du Conseil ontarien sur le statut de la femme, que la clause d'exclusion a reçu l'approbation générale des Canadiens. Pour cette raison, et poussé par le désir de promouvoir un esprit de bonne volonté dans le processus de réforme du Régime de pensions, le gouvernement de l'Ontario laissera de côté ses réserves de longue date et n'opposera plus son veto à la modification de la clause d'exclusion du RPC. Demain, j'entamerai le processus pour aviser officiellement le gouvernement fédéral de la décision de l'Ontario. Plus tard cette année, le nouveau ministre responsable de la condition féminine donnera de plus amples détails sur les mesures de réforme du Régime de pensions qui seront avantageuses pour les femmes.

SOMMAIRE FINANCIER

Monsieur le Président, permettez-moi maintenant de conclure cet exposé budgétaire en résumant notre situation financière.

Un bref examen de la dernière année financière révèle encore à quel point les finances du gouvernement ont été bien gérées. Les chiffres montrent que nos dépenses et nos recettes réelles sont restées, à 0.7% près, dans les limites des prévisions budgétaires que j'ai présentées en mai dernier. Et cela, nous l'avons accompli pendant l'une des années les plus difficiles de l'après-guerre. Ce genre de gestion n'a pas son égal. En outre, en 1982-83, le rapport entre notre déficit et notre production a été le plus bas de toutes les provinces canadiennes.

BESOINS NETS DE TRÉSORERIE EN POURCENTAGE DE LA PRODUCTION : 1982-83

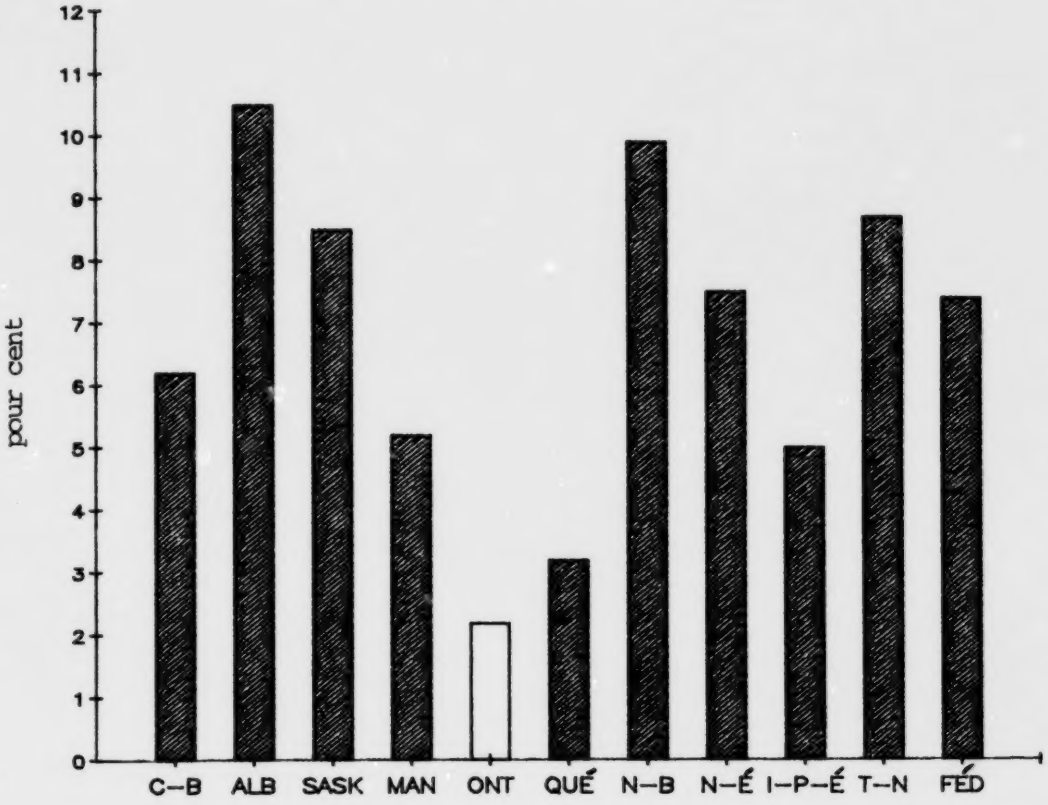

Au cours de l'année financière écoulée, nous avons répondu aux nombreuses pressions économiques et sociales en augmentant les dépenses de l'année de $728 millions. Cette augmentation a été surtout financée en puisant $562 millions à même les programmes existants. En conséquence, le total des dépenses a augmenté de $166 millions, soit moins de un pour cent. C'est mon collègue, l'honorable George McCague, président du Conseil de gestion, qui a réalisé ce tour de force enviable.

En 1982-83, nous avons laissé diminuer les réserves liquides plutôt que d'emprunter à des taux d'intérêt record. Ces réserves seront réapprovisionnées grâce à un programme ordonné d'emprunt dans un marché offrant maintenant des taux plus avantageux. La récession a eu aussi des conséquences considérables sur les recettes du gouvernement, mais dans l'ensemble, nos recettes sont restées à $150 millions près dans les limites des prévisions originales. L'Annexe C donne les comptes financiers détaillés et les changements survenus en cours d'année.

Pendant l'année financière 1983-84, on estime que le total des recettes provinciales croîtra de 7.9%, c'est-à-dire qu'il dépassera les $22 milliards. Ces prévisions de recettes reflètent tant la reprise prévue de l'activité économique que les mesures que j'ai annoncées relativement aux recettes. Les dépenses provinciales devraient augmenter de 7.7% pour atteindre $24.7 milliards pendant l'année financière actuelle. Ce taux d'augmentation est inférieur à celui qui est prévu pour le produit provincial brut.

J'ai exposé certaines mesures concernant les recettes et le processus de révision des programmes que nous avons élaboré pour trouver des moyens d'améliorer encore l'efficacité du gouvernement. J'ai aussi montré que l'année dernière, nous avons pu réaliser d'importantes épargnes en cours d'année. Pour cette année, je fixe dès maintenant un objectif de $300 millions d'épargnes à trouver dans les dépenses de l'année. En d'autres termes, Monsieur le Président, je crois que nos dépenses totales peuvent être réduites de $300 millions et j'en tiens compte dans mes prévisions des besoins nets de trésorerie. L'essentiel des montants épargnés seront affectés aux programmes de création d'emplois décrits plus tôt.

PLAN FINANCIER DE L'ONTARIO POUR 1983-84
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 1982-83	Estimations 1983-84	Changement d'une année sur l'autre	
				(%)
Recettes	20,395	22,015	+1,620	+7.9
Dépenses	22,943	24,710	+1,767	+7.7
Besoins nets de trésorerie	2,548	2,695	+147	+5.8
Financement				
Montant net des emprunts de sources non publiques	2,097	2,080		
Emprunts de sources publiques				
Émissions de débentures/ bons du Trésor	-	1,000		
Remboursements	-46	-267		
Augmentation des réserves liquides	-497	118		
Financement total	2,548	2,695		

J'estime que les besoins nets de trésorerie de 1983-84 seront de $2,695 millions. Quand on projette ce déficit en fonction du PPB, on remarque qu'il sera inférieur à celui de l'année dernière. Il sera financé grâce à $2,080 millions provenant de sources non publiques et le solde viendra des marchés publics de capitaux. Sur le milliard de dollars qui doit être emprunté sur le marché public des capitaux, une somme de $267 millions servira à rembourser une dette publique arrivant à échéance et $118 millions serviront à augmenter les réserves liquides de la province. De plus amples détails sur notre plan financier sont annexés à cet exposé.

CONCLUSION

Pour conclure, Monsieur le Président, je suis certain que les politiques énoncées dans ce budget soutiendront l'économie ontarienne dans la voie du redressement et de la prospérité à long terme.

- Ce budget favorise la coopération fédérale-provinciale.
- Il maintient l'augmentation des dépenses gouvernementales en dessous du taux de croissance de l'économie.
- Il stimule les investissements des entreprises et la création d'emplois.
- Il contrôle le déficit.
- Il limite l'augmentation des primes d'assurance-maladie à cinq pour cent.
- Il accélère la mise en chantier de nouveaux travaux d'immobilisations d'une valeur de $247 millions.
- Il crée 100,000 emplois cette année pour les jeunes.
- Il lance des mesures pour améliorer la formation de la main-d'oeuvre.
- Il aide les jeunes agriculteurs et les locataires.
- Il offre un encouragement fiscal immédiat pour l'achat d'appareils ménagers et d'ameublement.

Monsieur le Président, ce budget continue dans la voie de la solide gestion financière que nous suivons depuis longtemps.

C'est un budget qui créera beaucoup d'emplois.

C'est un budget qui favorisera la reprise de la croissance et la prospérité dans notre Ontario bien-aimé; une province qui continuera longtemps à profiter du leadership de l'honorable William G. Davis.

ANNEXE A
MESURES BUDGÉTAIRES

Annexe A1

DÉTAILS DES CHANGEMENTS FISCAUX

Cette section a pour objectif de fournir une description plus détaillée des changements fiscaux indiqués dans l'exposé budgétaire. Ce n'est qu'un résumé concis et le lecteur est prié de consulter les lois pour obtenir des renseignements précis.

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Taxe de maintien des services sociaux

Une surtaxe temporaire sera prélevée sur le revenu des particuliers en 1983 et 1984.

- Pour l'année financière 1983, la surtaxe sera de 2.5% de l'impôt sur le revenu de base ontarien en excédent de $110.80. Ceci entraînera une augmentation de 5% de la composante ontarienne du total des retenues à la source à compter du 1er juillet 1983.

- Pour l'année financière 1984, la surtaxe sera de 5% de l'impôt sur le revenu de base ontarien en excédent de $110.80.

Taux de l'impôt sur le revenu de l'Ontario

- Le taux de l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers perçu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu restera à 48% pendant l'année financière 1983.

Réduction des impôts de l'Ontario

- Aux fins de la réduction des impôts de l'Ontario, le niveau du revenu imposable prescrit en dessous duquel aucun impôt ontarien n'est exigible est de $1,986 pour 1983. Le palier au-dessus duquel aucune réduction n'est accordée est de $2,178.

Toutes les demandes de renseignements concernant les changements apportés à l'impôt sur le revenu des particuliers doivent être adressées à la :

Direction des politiques d'imposition
Ministère du Trésor et de l'Économie
Édifice Frost
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7

(416) 965-5738

LOI SUR L'IMPOSITION DES COMPAGNIES

Hausse du taux de l'impôt sur le revenu

- Le taux général de l'impôt sur le revenu des compagnies passera de 14 à 15%.

- Le taux sur le revenu provenant de la fabrication, de la transformation, de l'exploitation minière et forestière, de l'agriculture et de la pêche passera de 13 à 14%.

- Ces changements s'appliqueront aux années d'imposition des compagnies se terminant après le 10 mai 1983. Pour les années d'imposition englobant le 10 mai 1983, l'augmentation des impôts sera calculée au prorata du nombre de jours suivant le 10 mai 1983.

Prorogation de l'exonération de l'impôt sur le revenu des petites entreprises

- L'exonération de l'impôt sur le revenu admissible à la déduction accordée aux petites entreprises en vertu du paragraphe 1 de l'article 125 de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), accordée aux petites entreprises de l'Ontario pendant deux ans, sera prorogée d'un an.

- Cette prorogation s'appliquera à l'année d'imposition des compagnies se terminant après le 13 mai 1984 et avant le 14 mai 1985.

- L'impôt qui aurait autrement dû être exigible pendant la période d'exonération devrait être pris en considération dans le calcul des acomptes provisionnels payables pour les années d'imposition suivant les trois années d'exonération.

Allégement temporaire de l'impôt sur le capital des compagnies déficitaires

- Au lieu du taux normal d'imposition sur le capital, un taux uniforme de $100 sera appliqué aux compagnies ayant un capital imposable avant attribution à l'Ontario supérieur à $1,000,000 jusqu'à concurrence de $2,000,000 si dans l'année d'imposition, la compagnie a un revenu imposable nul ou négatif aux fins de l'impôt ontarien avant les déductions suivantes :

  - les déductions pour amortissement (y compris la perte finale);
  - les déductions pour achat d'achalandage;
  - les déductions pour épuisement;
  - les déductions pour ressources;
  - la déduction de 3% pour stocks; et
  - les reports de pertes, les donations ou les dividendes intercompagnies.

- Ce changement s'appliquera à deux années d'imposition se terminant après le 10 mai 1983 et avant le 11 mai 1985.

Report des pertes

- Les changements proposés dans le budget fédéral du 19 avril 1983 concernant la prolongation de la déduction des pertes sera suivie dans la loi sur l'imposition des compagnies de l'Ontario. Pour les pertes autres qu'en capital, la période de report sur les exercices précédents sera portée de un an à trois ans et la période de report sur les exercices suivants sera portée de cinq ans à sept ans. La période de report sur les exercices précédents applicable aux pertes nettes en capital sera portée d'un an à trois ans. Les changements seront introduits progressivement comme l'indique le budget fédéral du 19 avril 1983.

Entreprises de services personnels

- Le traitement fiscal des entreprises de services personnels proposé par le gouvernement fédéral dans le projet de loi C-139 sera applicable.

Toutes les demandes de renseignements concernant les changements apportés à l'imposition des compagnies doivent être adressées à la :

Direction de l'imposition des compagnies
Ministère du Revenu
C.P. 622
33 ouest, rue King
Oshawa (Ontario)
L1H 8H6

(416) 433-6513

LOI SUR LA TAXE DE VENTE AU DÉTAIL

Élargissement de l'exonération des machines et de l'équipement de production

- L'exonération accordée aux achats de machines et d'équipement par les fabricants et les producteurs sera élargie pour suivre l'exonération des machines et de l'équipement de production accordée en vertu de la Loi sur la taxe d'accise (Canada).

Entrée en vigueur : le 11 mai 1983.

Exonération temporaire de l'ameublement résidentiel neuf

- La taxe de 7% sera supprimée sur l'ameublement résidentiel neuf acheté avant le 9 août 1983 et livré entre le 11 mai et le 7 novembre 1983 inclus.

- L'ameublement résidentiel neuf bénéficiant de l'exonération de la taxe est celui que l'on achète généralement pour meubler les logements résidentiels.

- Exemples de meubles exonérés :

  - lits
  - sommiers
  - stores
  - bibliothèques
  - buffets
  - placards
  - chaises
  - canapés
  - coffres
  - rideaux
  - tentures
  - commodes
  - revêtements de sol
  - vaisseliers
  - matelas
  - sofas
  - tabourets
  - tables

- L'exonération n'est pas applicable à certains types ou catégories d'articles ménagers comme :

  - les lampes, le matériel de détente au foyer (comme par exemple les téléviseurs ou les récepteurs radios) et les foyers;
  - Les oeuvres d'art, les travaux d'artisanat, les colifichets, les miroirs, les décorations murales, les pendules et les objets utilisés dans la décoration, les loisirs ou les jeux;
  - les instruments de musique;
  - les meubles usagés;
  - les meubles loués;
  - les réparations de meubles; et
  - les meubles de bureau.

Entrée en vigueur : le 11 mai 1983.

Exonération temporaire de certains gros appareils ménagers neufs

- La taxe de 7% sera supprimée sur certains gros appareils ménagers neufs livrés entre le 11 mai et le 8 août 1983 inclus.

Appareils admissibles

- Les appareils ménagers neufs exonérés de la taxe sont les cuisinières électriques ou à gaz, les réfrigérateurs, les congélateurs, les lave-vaisselles, les machines à laver, les sécheuses, à condition qu'ils soient destinés à l'usage résidentiel.

Appareils non admissibles

- Tous les appareils ménagers non mentionnés ci-dessus, y compris :

  - les fours à micro-ondes et à convexion;
  - les appareils ménagers usagés;
  - les appareils ménagers destinés à l'usage commercial; et
  - les appareils ménagers loués.

Entrée en vigueur : le 11 mai 1983.

Exonération supprimée sur les produits du tabac

- L'exonération sur les produits du tabac sera supprimée et la taxe sera appliquée au taux de 7%.

- La taxe sera calculée sur le prix de vente au détail, taxe comprise en vertu de la loi de la taxe sur le tabac.

Entrée en vigueur : le 11 mai 1983.

Changement du taux de la taxe sur les boissons alcoolisées vendues dans les magasins de détail

- Le taux de la taxe sur les boissons alcoolisées vendues dans les magasins de la Régie des alcools de l'Ontario, les magasins de bière, les magasins des brasseries et les magasins des producteurs de vin passera de 10 à 12%.

- Le taux de la taxe sur les boissons alcoolisées vendues dans les débits de boissons demeurera à 10%.

La Régie des alcools de l'Ontario fera connaître les augmentations réelles de prix des produits.

Entrée en vigueur : le 24 mai 1983.

Exonération de certains équipements et véhicules de transport

. La taxe de 7% sera supprimée sur l'équipement et les véhicules de transport suivants :

- les camions routiers ayant une masse brute de 11,778 kilogrammes ou plus;
- les camions destinés au transport de marchandises ayant une masse brute de 11,778 kilogrammes ou plus; et
- les camions-remorques, les tracteurs-remorques et les semi-remorques destinés au transport de marchandises ayant une masse brute de 11,778 kilogrammes ou plus.

Entrée en vigueur : le 11 mai 1983.

Prorogation de l'allégement fiscal pour les véhicules utilisant des carburants autres que les carburants classiques

. Une remise complète de la taxe sera offerte sur les véhicules qui doivent être immatriculés en vertu du Code de la route et qui sont convertis pour rouler avec un carburant autre que les carburants classiques dans les 30 jours suivant leur achat. La remise sera accordée aux acheteurs de véhicules admissibles livrés le 11 mai 1983 ou après.

Entrée en vigueur : le 11 mai 1983.

Exonération accrue pour les billets d'entrée aux lieux d'attraction

. L'exonération de la taxe accordée au prix d'entrée aux lieux d'attraction passera de $3.50 à $4.

Entrée en vigueur : le 11 mai 1983.

Exonération des publications éducatives

. La taxe de 7% sera supprimée sur les publications éducatives audio et vidéo que les écoles, les conseils scolaires, les universités et les bibliothèques publiques achètent pour leur usage interne.

Entrée en vigueur : le 11 mai 1983.

Exonération des pièces d'or frappées de la feuille d'érable canadienne

. La taxe de 7% sera supprimée sur les pièces d'or frappées de la feuille d'érable canadienne et les autres pièces d'or que le ministre du Revenu désignera.

Entrée en vigueur : le 11 mai 1983.

Redressement du remboursement de la taxe payée sur la marchandise sortie de l'Ontario

- Les dispositions concernant le remboursement de la taxe payée sur les biens personnels corporels sortis de la province dans les 30 jours seront limitées aux achats atteignant un total de $100 ou plus.

- Ce changement s'appliquera aux achats faits le 11 mai 1983 ou après.

Entrée en vigueur : le 11 mai 1983.

Toutes les demandes de renseignements concernant les changements apportés à la taxe de vente au détail doivent être adressées à la :

Direction de la taxe de vente au détail
Ministère du Revenu
C.P. 623
33 ouest, rue King
Oshawa (Ontario)
L1H 8H7

(416) 433-6322

ou

au bureau de district de la taxe de vente au détail. Pour les demandes de renseignements par téléphone, à Toronto appeler le (416) 487-1361.

LOI DE LA TAXE SUR LE TABAC

Changements du taux de la taxe

- Les cigarettes et le tabac coupé seront taxés au taux de 45% des prix de détail fixés par le ministère du Revenu.

- Le taux de la taxe sur les cigares reste fixé à 45%.

Entrée en vigueur : le 11 mai 1983.

Stocks

- Les grossistes devront déclarer les stocks de cigarettes qu'ils possèdent à l'heure de la fermeture le 10 mai 1983, et verser la taxe sur ces stocks selon les directives du ministère du Revenu.

Toutes les demandes de renseignements concernant les changements apportés à la taxe sur le tabac doivent être adressées à la

Direction de la taxe sur les carburants
et le tabac
Ministère du Revenu
C. P. 625
33 ouest, rue King
Oshawa (Ontario)
L1H 8H9

(416) 433-6340

Annexe A2

COMPAGNIES POUR L'EXPANSION DES PETITES ENTREPRISES

Les modifications suivantes seront apportées à la loi sur les compagnies pour l'expansion des petites entreprises et aux règlements qui en découlent:

- Le nombre maximum d'employés à plein temps dans une petite entreprise admissible aux investissements des CEPE passera de 100 à 150. En outre, la petite entreprise continuera à pouvoir obtenir ce genre d'investissement jusqu'à ce que le nombre de ses employés dépasse 300, auquel cas l'investissement des CEPE cesse d'être admissible après cinq ans.

- Le mode d'application du programme des CEPE sera modifié par l'imposition d'un plafond de $5 millions à l'investissement total qu'un nombre quelconque de CEPE peuvent faire dans une petite entreprise. Ceci sera applicable aux CEPE publiques et privées.

- La clause d'exclusion pour la production de bandes magnétoscopiques et de films d'animation sera supprimée des activités de fabrication et de transformation admissibles.

- La définition d'un fonds de pension admissible sera modifiée pour englober les sociétés en commandite dont l'associé est une compagnie qui ne peut pas recevoir de subvention en vertu des règlements actuels. Dans ce cas, l'associé doit renoncer à ses droits aux subventions payables à la société.

- Les conséquences du crédit d'impôt fédéral spécial pour la relance du capital-actions annoncé dans le budget fédéral du 19 avril 1983 seront examinées pour déterminer les effets qu'elles devraient avoir sur le programme des CEPE.

Entrée en vigueur : le 11 mai 1983.

Toutes les demandes de renseignements sur les changements concernant les CEPE doivent être adressées à la :

Direction des politiques d'imposition
Ministère du Trésor et de l'Économie
Édifice Frost
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7

(416) 965-6869

ou au

Programme des CEPE
Ministère du Revenu
C.P. 625
33 ouest, rue King
Oshawa (Ontario)
L1H 8H9

(416) 433-6330

Annexe A3

RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE DE L'ONTARIO

Augmentation des primes

- Les primes mensuelles du Régime d'assurance-maladie de l'Ontario passeront des taux actuels de $27 et $54 pour les personnes seules et les familles respectivement à $28.35 et $56.70.

Entrée en vigueur : primes relatives aux prestations payables à partir du 1er septembre 1983.

Exonérations de prime

- Les limites des exonérations de primes continueront à être les suivantes :

  a) Assurance gratuite
  - personnes seules ayant un revenu imposable de $3,000 au maximum;
  - familles ayant un revenu imposable de $3,500 au maximum.

  b) Réduction de prime de 75%
  - personnes seules ayant un revenu imposable entre $3,000 et $3,500;
  - familles ayant un revenu imposable entre $3,500 et $4,500.

  c) Réduction de prime de 50%
  - personnes seules ayant un revenu imposable entre $3,500 et $4,000;
  - familles ayant un revenu imposable entre $4,500 et $5,000.

  d) Réduction de prime de 25%
  - personnes seules ayant un revenu imposable entre $4,000 et $4,500;
  - familles ayant un revenu imposable entre $5,000 et $5,500.

- Les pensionnés et les personnes qui bénéficient de l'aide sociale continueront à être assurés gratuitement par le Régime d'assurance-maladie de l'Ontario.

Toutes les demandes de renseignements concernant le Régime d'assurance-maladie de l'Ontario doivent être adressées au bureau du régime d'assurance-maladie le plus proche ou à la :

Direction des services d'inscription
Bureau central provisoire du Régime
d'assurance-maladie de l'Ontario
310, rue Bagot
Kingston (Ontario)
K7K 3B5

ANNEXE B
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Table des matières

Production..... 41

Emploi..... 42

Prix..... 42

Conjoncture extérieure..... 43

TABLEAUX

Performance économique de l'Ontario, du Canada et des États-Unis : 1982 et 1983..... 43

L'économie ontarienne de 1981 à 1983..... 45

ANNEXE B
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

L'économie de l'Ontario a commencé à se redresser pendant le premier trimestre de 1983 après six trimestres consécutifs de retrait économique. Les récentes améliorations en termes de production et d'emploi et la reprise de la tendance à la baisse des taux d'intérêt font entrevoir le retour d'une véritable expansion économique.

Les perspectives concernant l'inflation se sont aussi améliorées. En raison de hausses moins rapides du coût unitaire de la main-d'oeuvre et de perspectives favorables en ce qui concerne les prix des aliments et de l'énergie, l'inflation, selon l'indice des prix à la consommation, devrait vraisemblablement passer de 10.8% en 1982 à 6.6% en 1983.

Le taux de croissance réelle sera positif pendant chaque trimestre de 1983. On s'attend à ce que les secteurs en croissance pendant le redressement soient la consommation, le commerce et le logement. Toutefois, si l'on en juge par le passé, la croissance sera probablement modeste dans ces secteurs. La réduction des stocks, qui a joué un grand rôle dans le retrait économique de l'année dernière, devrait connaître un revirement, ce qui amplifiera nettement l'expansion en 1983. Toutefois, on prévoit que les investissements des entreprises en capitaux fixes continueront à diminuer.

L'amélioration de l'emploi s'accélérera tout au long de l'année. Depuis novembre dernier, quand il était au plus bas, l'emploi désaisonnalisé est monté de 24,000. Toutefois, le niveau moyen de l'emploi pour l'année ne devrait pas excéder la moyenne annuelle de 1982. En conséquence, le taux moyen de chômage en 1983 devrait vraisemblablement être de 11.7%.

Production

Le produit provincial brut réel devrait croître de 1.9% en 1983.

On prévoit que le secteur de la consommation en Ontario contribuera au redressement économique de 1983. Les éléments favorables que représentent les exonérations temporaires de l'Ontario, la baisse des taux d'intérêt, le ralentissement de l'inflation et l'amélioration de l'emploi seront contrebalancés dans une certaine mesure par d'autres influences comme les taux réels d'intérêt élevés. Les taux réels d'intérêt correspondent à la différence entre le taux nominal d'intérêt et le taux d'inflation prévu.

Les taux d'épargne resteront élevés et les consommateurs continueront à faire preuve de prudence dans les emprunts; mais il semble toutefois que le secteur de la consommation, actuellement prudent, augmentera ses dépenses réelles. Celles-ci augmenteront de 1.9% en 1983, un taux moindre qu'au cours des précédentes reprises. Les ventes au détail, qui ont augmenté de 5.3% en 1982, devraient augmenter de 7.4% en 1983 et une reprise soutenue devrait se produire dans le cours du deuxième trimestre. En réalité, comme l'inflation devrait être bien moindre en 1983 qu'en 1982, ceci représente une nette amélioration.

Le secteur du commerce continuera à être l'un des plus brillants de l'économie en 1983. Les dépenses relatives à l'importation augmenteront légèrement parallèlement à la reprise économique, mais les exportations augmenteront plus rapidement, stimulées par l'expansion lente mais soutenue de l'économie américaine.

Après le ralentissement de l'année dernière, le logement devrait reprendre en 1983. Cette année, la reprise sera soutenue par le volte-face des taux d'intérêt et de l'emploi. En outre, les encouragements provinciaux relatifs au logement et ceux annoncés dans le récent budget fédéral devraient donner un autre coup de fouet à la construction de logements. Les mises en chantier de logements en Ontario devraient atteindre le chiffre de 53,000 en 1983.

Après trois années exceptionnellement fortes, les investissements des entreprises ont nettement diminué en 1982. En raison de la faiblesse actuelle de la situation financière des compagnies, l'accroissement des marges d'autofinancement au début du redressement, servira à rembourser les dettes. D'autre part, les entreprises n'ayant pas utilisé à fond leur capacité de production, elles ont des marges de manoeuvre considérables pour augmenter cette production avant d'avoir à envisager des investissements supplémentaires. En conséquence, on prévoit que le déclin des investissements se poursuivra en 1983 quoique les mesures des budgets fédéral et ontarien visant à stimuler les investissements aideront un peu à améliorer les perspectives.

Emploi

Le nombre d'emplois a diminué de 108,000 en 1982. En avril 1983, toutefois, l'emploi désaisonnalisé est remonté de 24,000 par rapport au plancher de novembre 1982. Il semble que le nombre de personnes au travail augmentera pendant le reste de l'année et que le nombre de personnes employées pendant le quatrième trimestre de 1983 devrait dépasser de 65,000 celui du quatrième trimestre de 1982. Néanmoins, comme les pertes d'emploi de 1982 se sont produites de telle manière que l'emploi était au plus bas au début de la reprise, la moyenne annuelle de l'emploi en 1983 sera probablement inférieure à la moyenne de 1982. On prévoit que le taux de chômage restera à 11.7% et correspondra en partie à la forte augmentation de la main-d'oeuvre, parallèlement à l'accroissement des possibilités d'emploi dû à la reprise.

Prix

La récession, accompagnée de la baisse des taux d'intérêt et du lancement des programmes de contrôle des salaires gouvernementaux au milieu de 1982, a entraîné une diminution très nette des pressions inflationnistes. Depuis le plafond de 11.8% en mai dernier, l'inflation, selon l'indice des prix à la consommation, a ralenti au cours de chacun des mois suivants par rapport à l'année précédente. Le taux annuel de l'indice des prix à la consommation était de 7.2% en mars 1983, 4.4% de moins que la hausse de 11.6% au mois de mars précédent.

Le ralentissement de l'inflation se poursuivra en 1983 et on prévoit que le taux annuel d'augmentation de l'indice des prix à la consommation sera de 6.6%. Les augmentations des prix de l'énergie canadienne devraient être modérées pendant toute l'année 1983 et le contrôle des prix et des salaires du secteur public devrait contribuer à créer un climat favorisant une plus faible hausse du coût unitaire de la main-d'oeuvre en 1983. Une excellente récolte de céréales constitue l'un des facteurs qui devrait contribuer à un freinage de la hausse des prix des aliments.

Conjoncture extérieure

Le comportement de l'économie de l'Ontario dépend fortement du comportement de l'économie des États-Unis et du reste du Canada. Le Tableau 1 donne un schéma des perspectives économiques canadiennes et américaines. À titre de comparaison, un condensé des perspectives ontariennes y est inclus.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE L'ONTARIO, DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS : 1982 ET 1983
(en pourcentage)

TABLEAU 1

	Ontario		Canada		États-Unis	
	1982	1983	1982	1983	1982	1983
Croissance réelle	-5.1	1.9	-4.8	1.8	-1.7	2.4
Inflation (IPC)	10.8	6.6	10.8	6.6	6.1	3.0
Taux de chômage	9.8	11.7	11.0	12.7	9.7	10.1

Source : Trésor de l'Ontario.

On prévoit que la reprise, au Canada comme aux États-Unis, sera lente mais continue. Le facteur dominant sera le comportement des taux d'intérêt. L'assouplissement de la politique monétaire, accompagnée d'une lente augmentation de la demande de crédit dans le secteur privé, devrait favoriser une autre réduction des taux d'intérêt nominaux aux États-Unis.

Les taux d'intérêt canadiens devraient suivre pas à pas les taux des États-Unis. La solidité actuelle des comptes canadiens devrait atténuer les pressions exercées sur le taux de change canadien et éviter à la Banque du Canada d'avoir à accroître l'écart entre ses taux d'intérêt et ceux des États-Unis.

Le niveau élevé des taux réels d'intérêt continuera cependant à ralentir l'économie. Les taux d'intérêt nominaux ont nettement baissé depuis le milieu de 1982, mais les perspectives de l'inflation se sont aussi nettement améliorées, ce qui a rendu le coût réel d'emprunt très élevé.

Les principaux éléments de la croissance du PNB canadien seront les dépenses des consommateurs, la construction de logements et le commerce. En outre, une partie importante de la croissance s'accompagnera d'une baisse accentuée du taux de réduction des stocks. Aux États-Unis, on prévoit que les secteurs forts de l'économie seront les dépenses des consommateurs, la construction de logements et les dépenses gouvernementales pour la défense.

Le Tableau 2 donne un aperçu plus détaillé de l'économie ontarienne.

L'ÉCONOMIE ONTARIENNE DE 1981 À 1983 — TABLEAU 2

	1981	1982	1983	81/80	82/81	83/82
	(milliards de $)			(%)		
Production totale						
Produit provincial brut	126.1	132.4	144.7	13.6	5.0	9.3
PPB (en dollars constants de 1971)	51.2	48.6	49.5	3.2	-5.1	1.9
Investissements						
Machines et équipement	10.1	9.2	9.2	19.0	-8.9	-0.4
Construction non-résidentielle	6.2	6.2	5.5	23.2	-0.8	-11.4
Construction résidentielle	5.2	4.4	5.4	20.1	-15.1	23.2
Autres éléments de la demande						
Mises en chantier de logements (milliers)	50.2	38.5	53.0	-	-	-
Ventes au détail	33.7	35.5	38.2	13.7	5.3	7.4
Exportations	43.2	44.0	47.0	10.2	1.8	7.0
Importations	35.4	33.8	34.9	16.6	-4.7	3.4
Revenu						
Revenu des particuliers	108.1	118.6	127.0	16.1	9.7	7.1
Bénéfices des entreprises (avant impôts)	11.7	7.8	10.8	-6.4	-33.4	38.4
Prix						
Indice des prix à la consommation	-	-	-	12.5	10.8	6.6
Emplois						
Population active (milliers)	4,481	4,519	4,575	2.6	0.8	1.2
Emplois (milliers)	4,186	4,078	4,041	3.0	-2.6	-0.9
Taux de chômage (en pourcentage de la population active)	6.6	9.8	11.7	-	-	-

Source : Trésor de l'Ontario.

ANNEXE C
GESTION FINANCIÈRE EN ONTARIO

Table des matières

INTRODUCTION

I **HISTORIQUE**..... 48

Efficacité croissante de la fonction publique..... 53

Investissements..... 55

II **REVUE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1982-83**..... 57

Dépenses de 1982-83..... 57

Recettes de 1982-83..... 59

TABLEAUX FINANCIERS

C1 État des besoins nets de trésorerie et du financement de la province..... 63

C2 Recettes..... 65

C3 Dépenses..... 67

C4 Paiements du gouvernement fédéral..... 77

C5 Dépôts aux comptes en fiducie..... 77

C6 Remboursement des prêts..... 77

C7 Paiements à même les comptes en fiducie..... 79

C8 Prêts et apports en capital..... 79

C9 Ventilation des dépenses provinciales..... 85

C10 Paiements aux administrations locales..... 87

C11 Effectif de la fonction publique de l'Ontario au 31 mars 1983..... 89

C12 Conciliation des prévisions de dépenses avec le plan budgétaire : 1983-84..... 91

C13 Principales statistiques financières et économiques : 1974-84..... 92

GRAPHIQUES

C1 Sources de recettes de 1979-80 à 1983-84..... 69

C2 Affectation des dépenses de 1979-80 à 1983-84..... 71

C3 Mois de recettes nécessaires pour rembourser la dette provinciale consolidée..... 73

C4 Dette provinciale consolidée et titres de dette détenus par le public de 1979-80 à 1983-84..... 75

C5 Efficacité croissante de la fonction publique de l'Ontario de 1979 à 1983..... 81

C6 Dépenses et besoins nets de trésorerie exprimés en pourcentage du produit provincial brut de 1979-80 à 1983-84..... 83

C7 Le dollar budgétaire en 1983-84..... 94

ANNEXE C
GESTION FINANCIÈRE EN ONTARIO

INTRODUCTION

Depuis 1980, la détérioration marquée de la situation économique mondiale a eu des répercussions néfastes dans la plupart des régions industrialisées, dont l'Ontario. Toutefois, l'Ontario était en meilleure posture que bien d'autres régions pour réagir aux défis fiscaux des années 1980. De longue date, la province gère efficacement ses affaires et fait preuve de retenue, ce qui lui a permis d'absorber plus facilement l'impact de la récession sur ses finances et de maintenir des programmes publics de qualité. Ce document passe en revue la gestion financière de l'Ontario, à la fois dans une perspective historique et en la comparant à celle des autres administrations.

I HISTORIQUE

Après les années d'expansion du début des années 1970 et l'apparition de la spirale inflationniste mondiale, l'Ontario s'est rendu compte de l'importance et de la nécessité de restrictions financières pour faire face aux constantes pressions à la hausse sur les dépenses. La province a fait oeuvre de pionnier dans ce domaine en introduisant, en 1975, un programme destiné à augmenter la productivité de la fonction publique, simplifier les procédures administratives et réduire ses frais généraux.[1] Le résultat du processus amorcé par ces mesures est que l'Ontario a maintenu la croissance moyenne de ses dépenses depuis 1975-76 en dessous du taux de croissance du produit provincial brut (PPB).

CROISSANCE DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU PPB DE L'ONTARIO DE 1975-76 À 1983-84 (moyenne annuelle en pourcentage) — TABLEAU 1

Recettes	11.0
Dépenses	10.3
PPB	10.6

1 Hon. W.D. McKeough, Supplementary Actions to the 1975 Ontario Budget (Toronto: ministère du Trésor, de l'Économie et des Affaires intergouvernementales, 1975).

Le Tableau 2 montre que le programme de restrictions entrepris en 1975 a eu des effets immédiats. Pendant cinq années consécutives, on a maintenu le taux de croissance des dépenses bien en dessous de celui de la croissance du PPB. En 1981-82 et en 1982-83, l'augmentation des dépenses a été supérieure à la croissance de l'économie. Ceci reflétait, en partie, une augmentation du niveau des investissements de près de $575 millions étalée sur ces deux années, de même que des taux d'intérêt plus élevés et une croissance plus importante des dépenses relatives à la santé afin de corriger les injustices résultant de l'inflation.

En 1982, la province a pris d'importantes mesures pour ralentir cette croissance des dépenses en lançant un programme de limitation de l'inflation. L'effet de ce programme est mis en évidence par le chiffre prévu des dépenses pour 1983-84, qui sera en dessous du taux de croissance estimé du PPB de la province.

CROISSANCE DES DÉPENSES ET DU PPB EN ONTARIO DE 1975-76 À 1983-84
(en pourcentage)

TABLEAU 2

	Dépenses	PPB
1975-76	15.1	9.4
1976-77	10.1	14.8
1977-78	8.6	10.6
1978-79	6.4	9.3
1979-80	9.8	12.0
1980-81	9.1	10.2
1981-82	18.0	13.6
1982-83 Chiffres provisoires	12.5	5.0
1983-84 Estimations	7.7	9.3

Dans le budget de mai 1982, l'Ontario a instauré un programme de limitation des salaires qui limitait les augmentations de salaires des hauts fonctionnaires et des députés de l'Assemblée provinciale à six pour cent. La loi sur le contrôle de l'inflation, déposée en automne 1982, couvrait l'ensemble du secteur public en Ontario, y compris les municipalités, les universités, les hôpitaux et les conseils scolaires. Bien que certaines exemptions aient été prévues pour les personnes à revenu modeste, la loi imposait un maximum de cinq pour cent aux augmentations de salaires pour un an, soit la période allant du 1er octobre 1982 au 30 septembre 1983.

Maintenant que la province a pris des mesures pour pallier les effets de l'inflation sur ses dépenses, il est utile de comparer les finances de l'Ontario avec celles des autres gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral. En 1983-84, les dépenses de l'Ontario représenteront 17.1% du PPB, au lieu de 17.3% en 1982-83[2]. Par contre, les dépenses du gouvernement fédéral se chiffreront à 23.6% du produit national brut en 1983-84 alors qu'elles atteignaient 23.1% en 1982-83.

La prudence fiscale de la province, alliée à une administration suffisamment importante pour lui permettre de faire des économies d'échelle, ont fait que les dépenses de l'Ontario par habitant en 1982-83, soit $2,637, sont les moins élevées parmi celles des autres provinces et du gouvernement fédéral.

En plus d'examiner les diverses mesures prises pour réduire les dépenses, il est également utile de considérer l'aptitude des gouvernements à adapter leurs programmes fiscaux pour tenir compte des priorités de dépenses en cours d'année afin de respecter leurs objectifs financiers initiaux. Cette aptitude est reliée à la fois à l'exactitude des prévisions d'origine et à une gestion serrée des dépenses. La plupart des économies ont été affectées par la crise économique des 18 derniers mois et les gouvernements provinciaux ont dû faire face à des pressions à la hausse sur leurs dépenses et à une baisse des recettes. Au cours de 1982-83, les modifications de dépenses et de recettes en cours d'année en Ontario n'ont pas dépassé un pour cent des objectifs initiaux, résultat qui se compare favorablement avec ceux obtenus par les autres administrations du Canada.

---

2 En proportion du produit intérieur brut, les dépenses de l'Ontario sont estimées à 19.4% en 1982-83, alors que la moyenne pour les neuf autres provinces est de 23.9%.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PLANS BUDGÉTAIRES EN COURS D'ANNÉE : 1982-83[1] TABLEAU 3

	Changement des recettes budgétaires		Changement du total des dépenses	
	(millions de $)	(%)	(millions de $)	(%)
Colombie-Britannique	-794	-10.8	71	0.8
Alberta	-871	-10.9	318	2.8
Saskatchewan[2]	n.d	n.d	n.d	n.d
Manitoba	-119	-4.8	42	1.4
Ontario[3]	-150	-0.7	166	0.7
Québec	-395	-2.0	-190	-0.8
Nouveau-Brunswick	-69	-3.4	30	1.2
Nouvelle-Écosse	-198	-8.5	-16	-0.6
Île-du-Prince-Édouard[3]	-7	-1.7	4	0.9
Terre-Neuve	-84	-4.6	-52	-2.4
Gouvernement fédéral	-10,097	-15.5	4,200	5.5

1 Ce tableau compare les prévisions de recettes et de dépenses révisées avec celles initialement données dans les budgets provinciaux de 1982-83. Pour l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et le gouvernement fédéral, les prévisions révisées ont été publiées dans les budgets de 1983. Pour les autres provinces, les renseignements proviennent des rapports financiers trimestriels.

2 Pas de révisions, le budget de 1982 ayant été déposé le 24 novembre 1982.

3 Compte tenu des recettes et des dépenses totales.

Grâce au programme de restrictions et au contrôle des dépenses, le déficit par habitant en Ontario a été de $293 en 1982-83, chiffre le plus bas de toutes les provinces. Comme l'indique le Graphique 1, l'Île-du-Prince-Édouard avec $350, et le Québec avec $354, venaient après l'Ontario.

BESOINS NETS DE TRÉSORERIE DES PROVINCES PAR HABITANT : 1982-83
(en dollars)

GRAPHIQUE 1

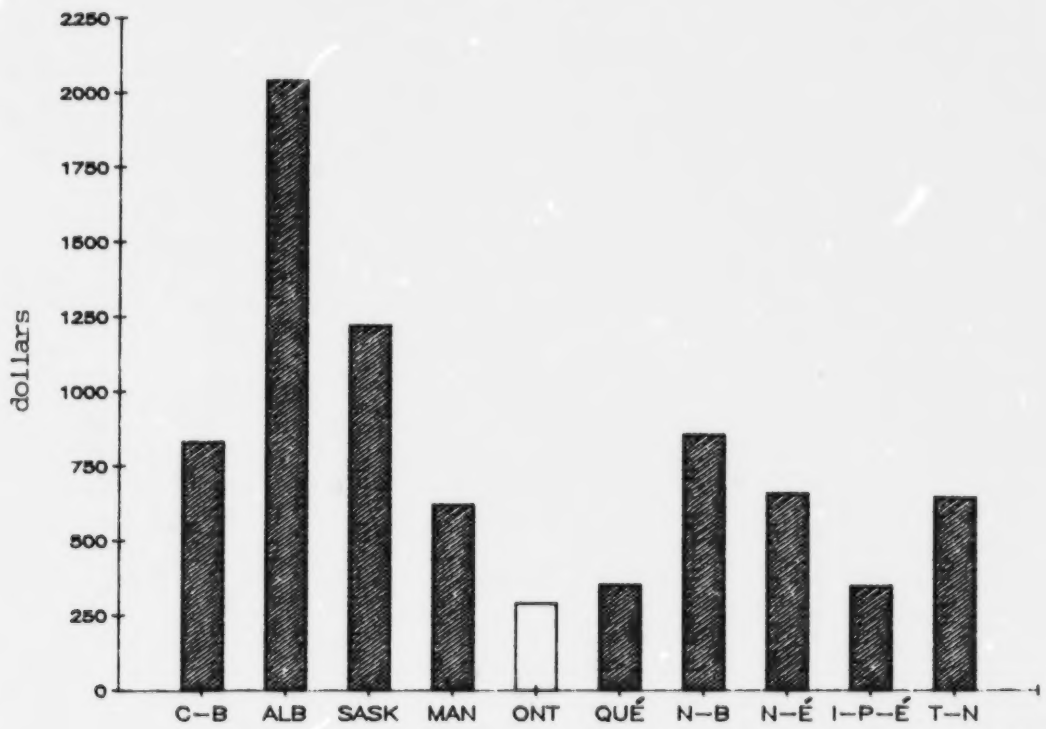

Efficacité croissante de la fonction publique

Du fait du programme de restrictions introduit par l'Ontario en 1975, l'effectif de la fonction publique a été réduit de 6.6%, car il est passé de 87,109 en mars 1975 à 81,396 en mars 1983. Le chiffre de 1983 représente également une diminution par rapport à l'effectif total de l'année dernière qui était de 81,826.

EFFECTIF DE LA FONCTION PUBLIQUE ET POPULATION DE L'ONTARIO : 1975 ET 1983[1] TABLEAU 4

	31 mars		Variation
	1975	1983	
			(%)
Population	8,172,200	8,790,000	7.6
Effectif de la fonction publique	87,109	81,396	-6.6
Nombre de fonctionnaires par millier d'habitants	11	9	-

Sources : Commission de la fonction publique de l'Ontario; et Trésor de l'Ontario.

1 Exclut 431 emplois temporaires associés aux programmes de création d'emploi du CLDI au sein du gouvernement provincial, au 31 mars 1983.

Si l'on tient compte des organismes publics qui viennent s'ajouter à la fonction publique proprement dite, l'Ontario se compare favorablement avec les autres administrations canadiennes. Selon Statistique Canada, le nombre d'employés provinciaux par millier d'habitants en Ontario est passé de 13 en 1975 à 12 en 1982, comme l'indique le Tableau 5. C'est le nombre d'employés provinciaux le plus bas par millier d'habitants de toutes les provinces du Canada.

EMPLOYÉS PROVINCIAUX[1] PAR MILLIER D'HABITANTS AU 31 DÉCEMBRE — TABLEAU 5

	1975	1982
Colombie-Britannique	n.d.	16
Alberta	25	25
Saskatchewan	19	16
Manitoba	15	14
Ontario[2]	13	12
Québec	14	14
Nouveau-Brunswick[3]	19	19
Nouvelle-Écosse	24	25
Île-du-Prince-Édouard	36	34
Terre-Neuve	22	25

Source : Statistique Canada.

1 En général, comprend tous les employés payés par les gouvernements provinciaux et ceux des organismes, conseils et commissions appartenant aux provinces, à l'exclusion des employés des universités et des hôpitaux n'appartenant pas aux provinces.

2 Comprend les employés de la Fondation de recherche sur l'alcoolisme et la toxicomanie, la Commission des parcs du Niagara, la Régie des transports en commun de la région de Toronto, la Place de l'Ontario, la Commission des transports du Nord de l'Ontario et ses filiales, la Société de développement du transport urbain et ses filiales, la Commission des accidents du travail et les Collèges d'arts appliqués et de technologie.

3 Aux fins de comparaisons, on a enlevé les enseignants des écoles primaires et secondaires du Nouveau-Brunswick des données de Statistique Canada.

Bien que les données de Statistique Canada soient des chiffres utiles pour établir des comparaisons entre les provinces, leur portée est limitée, comme celle de toutes les études semblables qui mesurent des services qui ne sont pas identiques. Les provinces canadiennes, par exemple, assument des responsabilités à des degrés divers dans le secteur local. Néanmoins, ou peut les prendre comme base de comparaison.

Investissements

Les investissements de la province depuis 1975-76, soit $16,181 millions, sont supérieurs aux emprunts cumulatifs nets, soit $14,551 millions, comme l'indique le Tableau 6. En 1983-84, les dépenses en immobilisations seront de $2,314 millions, en légère hausse par rapport à 1982-83 alors qu'elles étaient de $2,282 millions. Le Tableau 7 donne le détail des récentes dépenses en immobilisations en Ontario.

INVESTISSEMENTS ET EMPRUNTS NETS[1] DE 1975-76 À 1983-84 TABLEAU 6
(en millions de dollars)

	Investissements	Emprunts nets
1975-76	1,627	1,974
1976-77	1,480	1,092
1977-78	1,536	1,506
1978-79	1,361	1,652
1979-80	1,561	1,132
1980-81	1,709	968
1981-82	2,311	1,363
1982-83 Chiffres provisoires	2,282	2,051
1983-84 Estimations	2,314	2,813
Total	16,181	14,551

[1] Exclut Hydro Ontario.

RÉCENTES TENDANCES DES INVESTISSEMENTS EN ONTARIO
(en millions de dollars)

TABLEAU 7

	1981-82	Chiffres provisoires 1982-83	Estimations 1983-84
Investissements sociaux			
Santé et services sociaux	251	270	252
Éducation	75	108	116
Loisirs et culture	75	91	90
	401	469	458
Investissements économiques			
Transports	1,010	1,176	1,194
Environnement	311	318	280
Prêts commerciaux	36	15	30
Autres	129	151	149
	1,486	1,660	1,653
Autres			
Actif financier	325	37	59
Bien-fonds	11	12	10
Divers	88	104	134
	424	153	203
Total	**2,311**	**2,282**	**2,314**

II REVUE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1982-83

La gestion des finances publiques dans le climat récessionnaire de 1982-83 a posé de nombreux défis aux gouvernements provinciaux, de même qu'au gouvernement du Canada. Les besoins nets de trésorerie de l'Ontario ont augmenté de $316 millions par rapport aux estimations budgétaires initiales. Les recettes en 1982 ont baissé de $150 millions par rapport au plan budgétaire et les dépenses ont augmenté de $166 millions.

PERFORMANCE BUDGÉTAIRE 1982
(en millions de dollars)

TABLEAU 8

	Plan budgétaire	Résultats provisoires	Changements en cours d'année	
				(%)
Recettes	20,545	20,395	-150	-0.7
Dépenses	22,777	22,943	+166	+0.7
Besoins nets de trésorerie	2,232	2,548	+316	

Dépenses de 1982-83

Le plan financier présenté dans le budget de l'Ontario de 1982 comprenait une somme de $171 millions destinée à un programme à court terme de création d'emplois s'appuyant sur l'accélération de projets d'immobilisations et l'enrichissement des programmes d'emploi des jeunes, et sur des programmes conjoints de création d'emplois. Une autre mesure importante était le Programme ontarien d'accession à la propriété destiné à stimuler l'industrie de la construction résidentielle et les industries connexes et pour lequel une somme de $75 millions était prévue.

Une augmentation des dépenses de $728 millions a été approuvée en cours d'année, mais comme une somme de $562 millions provenait d'économies internes, le plafond des dépenses prévues a été dépassé de $166 millions.

Une grosse partie des augmentations en cours d'année, soit $728 millions, était due à des programmes courants. Toutefois, $150 millions ont servi à couvrir un certain nombre de dépenses extraordinaires ou ne se produisant qu'une seule fois, dont $76 millions pour la garantie d'achat d'actions de Massey-Ferguson et $45 millions d'aide aux producteurs de tabac par l'intermédiaire de la Commission d'assurance-récolte.

SOMMAIRE DES CHANGEMENTS EN COURS D'ANNÉE POUR 1982-83 TABLEAU 9
(en millions de dollars)

Augmentations en cours d'année		
Programmes de santé, hospitaliers et connexes	190	
Programmes d'aide sociale	127	
Création directe d'emplois et formation des apprentis	86	
Garantie d'achat d'actions de Massey-Ferguson	76	
Pertes de récoltes de tabac et réductions fiscales aux exploitations agricoles	65	
Traitement des eaux et installations de lutte contre la pollution	27	
Subventions aux compagnies pour l'expansion des petites entreprises	8	
Développement économique régional	8	
Autres	141	+728
Réductions en cours d'année		
Caisse de retraite des enseignants - réduction des versements pour dette non-provisionnée	79	
Projets d'immobilisations discrétionnaires	79	
Économies de fin d'année	78	
Subventions prévues par la loi	55	
Intérêt sur la dette publique	54	
Programme d'aide aux agriculteurs de l'Ontario	20	
Prêts aux Sociétés de développement de l'Ontario	18	
Dépenses de fonctionnement directes et autres	179	-562
Changement net		+166

Les forces de la récession ont exercé des pressions à la hausse sur les programmes sociaux, ce qui a provoqué une augmentation de $127 millions des paiements pour l'aide sociale en 1982-83. Les programmes de soins médicaux ont été augmentés de $190 millions, y compris $110 millions consacrés au fonctionnement des hôpitaux et $66 millions à l'augmentation des paiements de l'assurance-maladie et des remboursements de médicaments. En plus des $171 millions annoncés dans le budget de 1982, la province a consacré $86 millions de plus pour aider les activités de création directe d'emplois et de formation des apprentis au cours de l'année.

Recettes de 1982-83

Les rajustements aux prévisions de recettes au cours de l'année financière 1982-83 ont porté les recettes totales à $20,395 millions, soit $150 millions de moins que les prévisions budgétaires initiales. La performance de l'Ontario en ce qui concerne les recettes figure au Tableau 10.

PERFORMANCE DES RECETTES EN COURS D'ANNÉE, 1982-83 TABLEAU 10
(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Chiffres provisoires	Changements en cours d'année	(%)
Recettes fiscales	12,613	12,370	-243	-1.9
Autres recettes	3,615	3,635	+20	+0.6
Paiements du gouvernement fédéral	3,243	3,292	+49	+1.5
Recettes non budgétaires	1,074	1,098	+24	+2.2
Total des recettes	20,545	20,395	-150	-0.7

Une performance économique plus faible que prévue en cours d'année a provoqué des réductions de recettes provenant des impôts des compagnies, de la taxe de vente et des taxes sur les carburants; l'ensemble de ces recettes a baissé de $497 millions par rapport au plan budgétaire. Le climat économique a également contribué à réduire les recettes de l'assurance-maladie, le chômage élevé ayant amené une augmentation de l'aide au paiement des primes. Les transferts de fonds pour le financement des programmes établis ont été réduits de $85 millions, ce qui reflète une récupération de fonds versés au cours des années précédentes par le gouvernement fédéral.

La plus forte augmentation des recettes a découlé de l'impôt sur le revenu des particuliers. Alors que les recettes pour l'année financière 1982 avaient baissé du fait de la diminution des revenus personnels, un rajustement de $351 millions pour l'année précédente de la part du gouvernement fédéral a entraîné une augmentation nette de $274 millions par rapport aux prévisions budgétaires. En plus d'un accroissement des transferts fédéraux pour la formation professionnelle, les transferts dans le cadre du régime d'assistance publique du Canada ont dépassé les prévisions budgétaires de $93 millions, ce qui reflète l'augmentation des dépenses de la province pour l'aide sociale. On a également enregistré des augmentations des bénéfices sur la vente des vins et spiritueux et des droits de permis de la CPVAO, et des intérêts sur les investissements de la province.

SOMMAIRE DES CHANGEMENTS DE RECETTES EN COURS D'ANNÉE : 1982-83
(en millions de dollars)

TABLEAU 11

Augmentation des recettes		
Impôt sur le revenu des particuliers	274	
Régime d'assistance publique du Canada	93	
Intérêts sur les investissements	76	
Formation professionnelle	28	
Sociétés de logement de l'Ontario	26	
Droits de permis de la CPVAO	25	
Taxe sur le tabac	21	
Autres	65	+608
Réduction des recettes		
Taxe de vente au détail	255	
Impôts des compagnies	128	
Taxes sur l'essence et les carburants des véhicules automobiles	114	
Financement des programmes établis	85	
Primes d'assurance-maladie	38	
Droits de mutation immobilière	25	
Bénéfices des loteries de l'Ontario	20	
Autres	93	-758
Changement net		-150

TABLEAUX FINANCIERS

ÉTAT DES BESOINS NETS DE TRÉSORERIE ET DU FINANCEMENT DE LA PROVINCE
(en millions de dollars)

TABLEAU C1

	Chiffres réels 1981-82	Chiffres provisoires 1982-83	Estimations 1983-84
Encaissements du fonds du revenu consolidé			
Recettes budgétaires	17,884	19,297	20,890
Dépôts aux comptes en fiducie	660	764	834
Remboursements des prêts	342	334	291
Total des encaissements (Tableau C2)	18,886	20,395	22,015
Décaissements du fonds du revenu consolidé			
Dépenses budgétaires	19,651	22,533	24,288
Paiements à même les comptes en fiducie	195	223	226
Prêts et apports en capital	543	187	196
Total des décaissements (Tableau C3)	20,389	22,943	24,710
BESOINS NETS DE TRÉSORERIE	1,503	2,548	2,695
Financement			
Emprunts de sources non publiques			
Régime de pensions du Canada[1]	769	1,236	1,240
Caisse de retraite des enseignants	670	945	850
Remboursements	(14)	(84)	(10)
Montant net des emprunts de sources non publiques	1,425	2,097	2,080
Emprunts de sources publiques			
Émissions de débentures/bons du trésor	-	-	1,000
Remboursements	(62)	(46)	(267)
Montant net des emprunts de sources publiques	(62)	(46)	733
Augmentation des réserves liquides	(140)	(497)	118
FINANCEMENT TOTAL	1,503	2,548	2,695

1 En 1981-82, la province a transféré $500 millions du fonds du Régime de pensions du Canada à Hydro Ontario.

RECETTES
(en millions de dollars)

TABLEAU C2

	Chiffres réels 1981-82	Chiffres provisoires 1982-83	Estimations 1983-84
RECETTES FISCALES			
Impôt sur le revenu des particuliers[1]	4,928	5,858	6,045
Impôts des compagnies			
sur le revenu	1,322	877	1,132
sur le capital	329	353	373
sur le revenu de primes d'assurance	118	133	153
Impôt sur les bénéfices miniers	56	27	35
Taxe de vente au détail	2,853	3,422	3,881
Taxe sur l'essence	759	848	880
Taxe sur les carburants des véhicules automobiles	172	184	193
Imposition réciproque	48	51	69
Taxe sur le tabac	345	449	533
Droits de mutation immobilière	129	100	130
Taxe sur les paris mutuels	59	66	70
Autres recettes fiscales	18	2	7
	11,136	12,370	13,501
AUTRES RECETTES			
Primes d'assurance-maladie	1,179	1,364	1,474
Bénéfices de la RAO	502	533	550
Intérêts sur les placements	623	536	395
Droits d'immatriculation des véhicules	296	284	270
Droits de permis de la CPVAO	170	210	230
Autres droits	179	197	200
Bénéfices des loteries de l'Ontario	137	117	114
Amendes	76	75	75
Redevances	67	73	75
Facturation des services publics	73	66	70
Ventes et locations	64	58	65
Divers	122	122	112
	3,488	3,635	3,630
Paiements du gouvernement fédéral (Tableau C4)	3,260	3,292	3,759
Dépôts aux comptes en fiducie (Tableau C5)	660	764	834
Remboursement des prêts (Tableau C6)	342	334	291
TOTAL DES ENCAISSEMENTS	18,886	20,395	22,015

1 Après déduction des crédits d'impôt de $249 millions, $260 millions et $250 millions pour les années financières 1981-82, 1982-83 et 1983-84.

DÉPENSES
(en millions de dollars)

TABLEAU C3

	Chiffres réels 1981-82	Chiffres provisoires 1982-83	Estimations 1983-84
Affaires sociales			
Santé	5,811	6,763	7,516
Éducation	3,045	3,159	3,436
Services sociaux et communautaires	1,773	2,126	2,261
Collèges et Universités	1,669	1,885	2,045
Affaires civiques et culturelles	159	215	194
Secrétariat aux affaires sociales	4	6	12
	12,461	14,154	15,464
Développement des ressources			
Transports et Communications	1,323	1,446	1,476
Affaires municipales et Logement	1,015	1,053	1,071
Richesses naturelles	356	376	394
Environnement	345	346	314
Agriculture et Alimentation	305	330	295
Tourisme et Loisirs	101	94	121
Industrie et Commerce	100	167	105
Énergie	41	100	98
Société de l'énergie de l'Ontario	325	11	39
Travail	61	67	71
Secrétariat au développement des ressources	3	4	3
	3,975	3,994	3,987
Administration de la justice			
Solliciteur général	248	290	294
Procureur général	207	237	239
Services correctionnels	174	207	219
Consommation et Commerce	101	125	120
Secrétariat à l'administration de la justice	1	1	1
	731	860	873
Administration publique générale			
Revenu	537	617	630
Services gouvernementaux	311	381	373
Trésor et Économie	165	194	225
CLDI	143	166	175
Projets à court terme de création d'emplois	-	211	242
Affaires du Nord	170	180	158
Conseil d'administration interne	43	41	41
Conseil de gestion	12	16	17
Affaires intergouvernementales	5	7	7
Bureaux législatifs et exécutifs	4	4	4
	1,390	1,817	1,872
Intérêt sur la dette publique	1,832	2,118	2,610
Fonds de prévoyance	-	-	204
Restrictions budgétaires à définir	-	-	(300)
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS [1]	20,389	22,943	24,710

1 Comprend les "Paiements à même les comptes en fiducie, Tableau C7" et les "Prêts et apports en capital, Tableau C8".

SOURCES DE RECETTES
de 1979-80 à 1983-84
(en pourcentage du total)

GRAPHIQUE C1

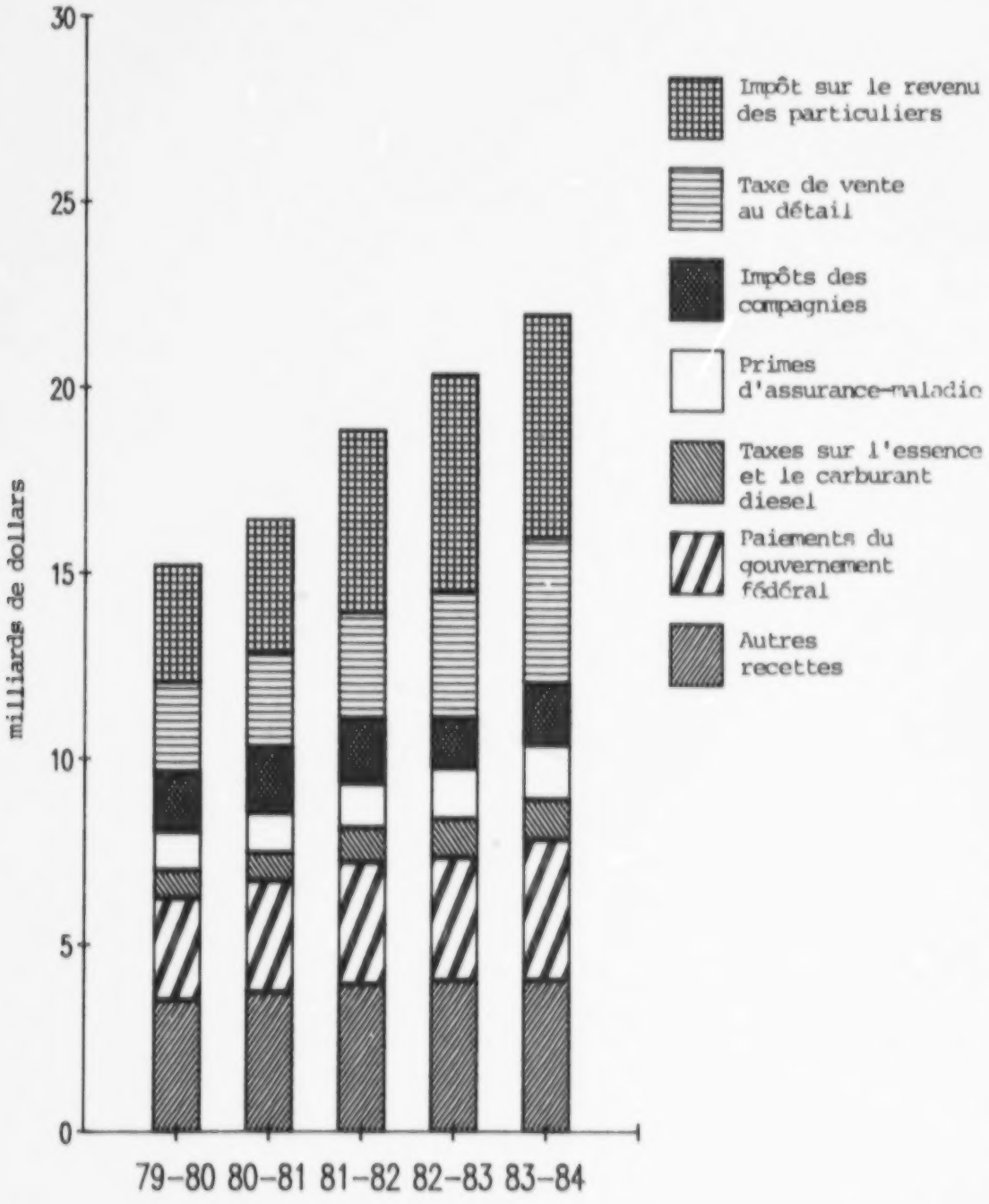

AFFECTATION DES DÉPENSES
de 1979-80 à 1983-84
(en pourcentage du total)

GRAPHIQUE C2

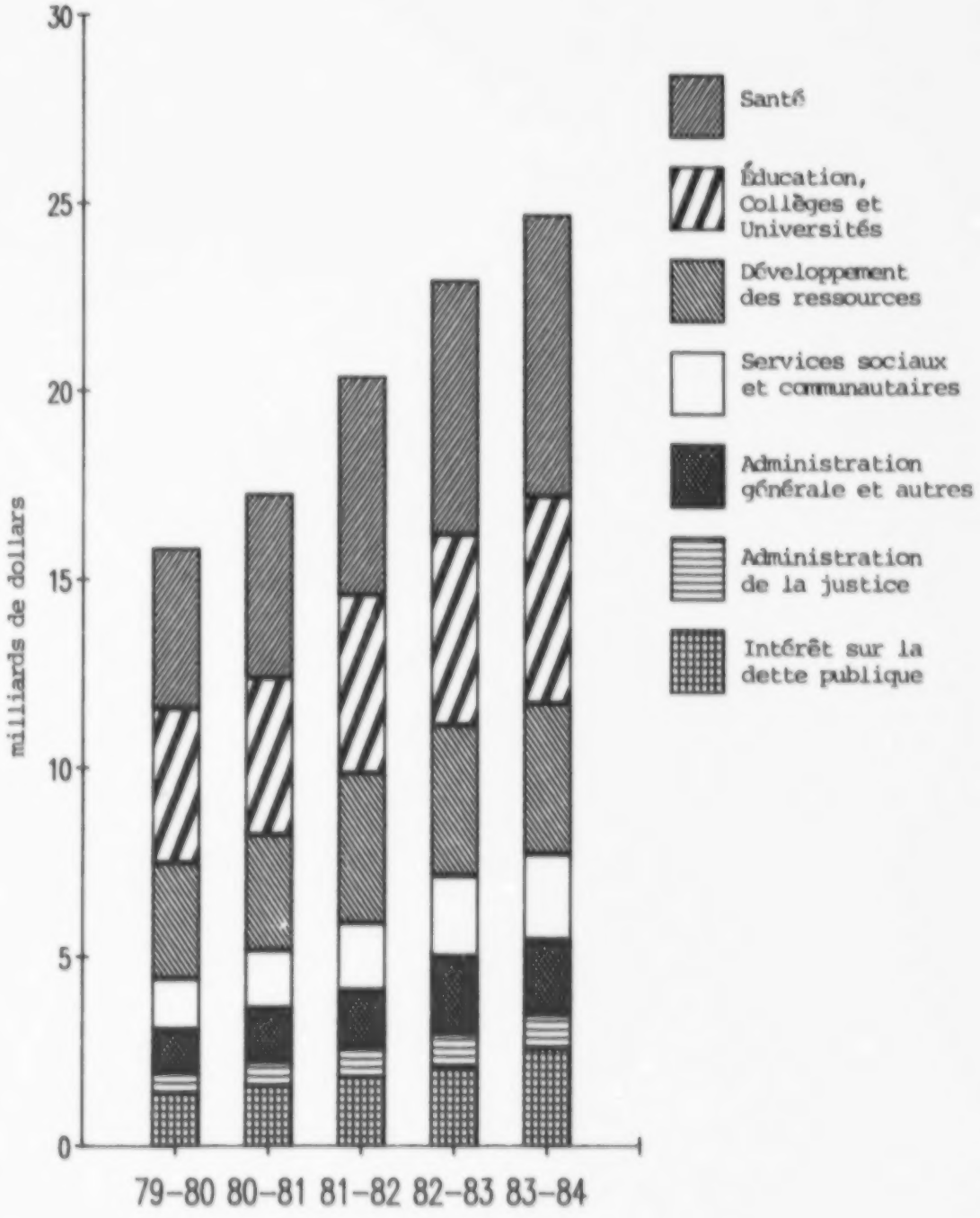

MOIS DE RECETTES NÉCESSAIRES POUR REMBOURSER LA DETTE PROVINCIALE CONSOLIDÉE, de 1979-80 à 1983-84

GRAPHIQUE C3

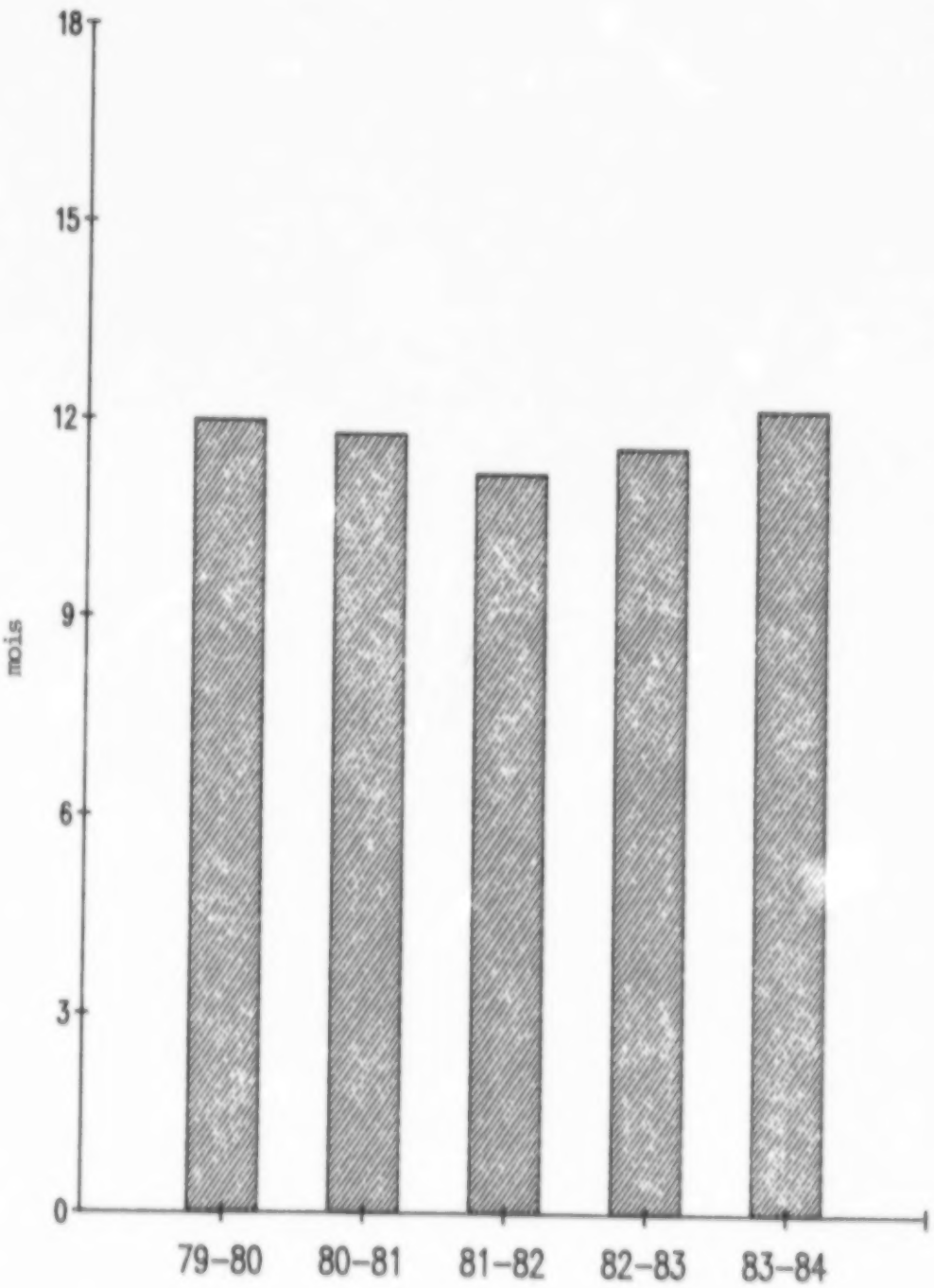

DETTE PROVINCIALE CONSOLIDÉE ET
TITRES DE DETTE DÉTENUS PAR LE PUBLIC,
de 1979-80 à 1983-84

GRAPHIQUE C4

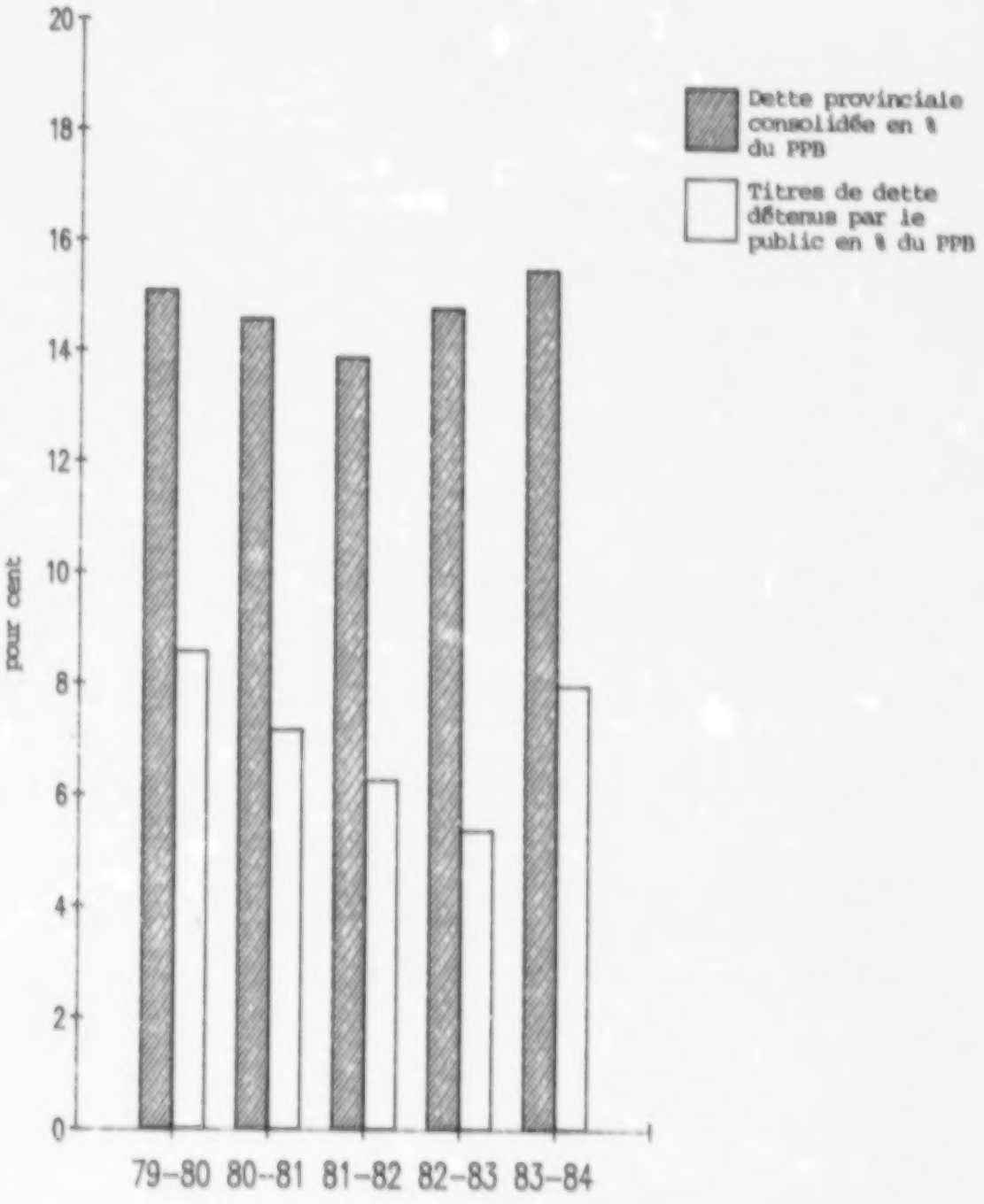

PAIEMENTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
(en millions de dollars)

TABLEAU C4

	Chiffres réels 1981-82	Chiffres provisoires 1982-83	Estimations 1983-84
Financement des programmes établis	2,044	1,894	2,293
Services de soins prolongés	257	288	316
Régime d'assistance publique du Canada	630	774	795
Formation professionnelle des adultes	124	152	166
Expansion du bilinguisme	37	36	38
Assurance-récolte	21	15	36
Réadaptation professionnelle	17	24	23
Expansion économique	18	22	22
Services sociaux dispensés aux Indiens	15	18	19
Subventions aux services communautaires	59	21	11
Aide juridique	9	10	11
Autres	29	38	29
TOTAL	3,260	3,292	3,759

DÉPÔTS AUX COMPTES EN FIDUCIE
(en millions de dollars)

TABLEAU C5

	Chiffres réels 1981-82	Chiffres provisoires 1982-83	Estimations 1983-84
Caisse de retraite des fonctionnaires	415	486	535
Fonds de rajustement des pensions	157	191	210
Fonds en fiducie de la loterie interprovinciale	30	45	42
Caisse d'épargne de l'Ontario - montant net des dépôts	31	18	25
Autres	27	24	22
TOTAL	660	764	834

REMBOURSEMENT DES PRÊTS
(en millions de dollars)

TABLEAU C6

	Chiffres réels 1981-82	Chiffres provisoires 1982-83	Estimations 1983-84
Société de subventions d'immobilisations aux conseils scolaires	82	87	92
Protection de l'environnement	101	71	47
Société de subventions d'immobilisations des universités	31	32	34
Société foncière de l'Ontario	32	60	29
Sociétés de développement de l'Ontario	31	21	22
Débentures pour le drainage agricole	14	17	17
Programme "Opération logement" de l'Ontario	5	6	15
Prêts aux hôpitaux publics	17	17	14
Autres	29	23	21
TOTAL	342	334	291

PAIEMENTS À MÊME LES COMPTES EN FIDUCIE
(en millions de dollars)

TABLEAU C7

	Chiffres réels 1981-82	Chiffres provisoires 1982-83	Estimations 1983-84
Caisse de retraite des fonctionnaires	101	112	135
Fonds de rajustement des pensions	26	36	53
Fonds en fiducie de la loterie interprovinciale	43	43	17
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles	15	17	17
Autres	10	15	4
TOTAL	195	223	226

PRÊTS ET APPORTS EN CAPITAL
(en millions de dollars)

TABLEAU C8

	Chiffres réels 1981-82	Chiffres provisoires 1982-83	Estimations 1983-84
Protection de l'environnement	101	72	69
Société de l'énergie de l'Ontario	325	11	39
Sociétés de développement de l'Ontario	36	15	30
Débentures pour le drainage agricole	28	29	30
CLDI	28	19	15
Société foncière de l'Ontario	15	11	5
Société d'amélioration des municipalités	3	6	4
Commission de l'assurance-récolte	-	15	-
Autres	7	9	4
TOTAL	543	187	196

EFFICACITÉ CROISSANTE DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ONTARIO de 1979 à 1983

GRAPHIQUE C5

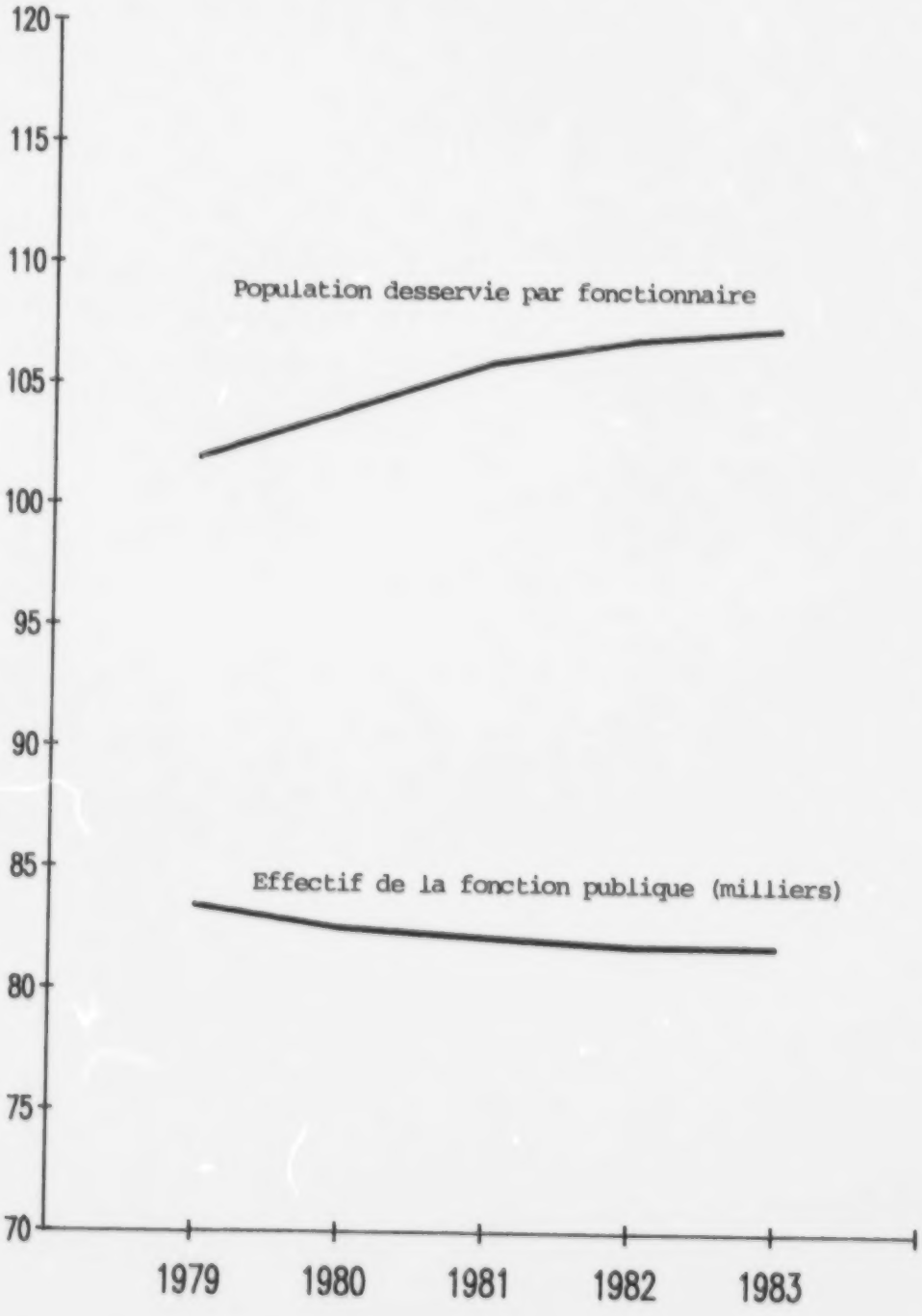

DÉPENSES ET BESOINS NETS DE TRÉSORERIE EXPRIMÉS EN POURCENTAGE DU PRODUIT PROVINCIAL BRUT de 1979-80 à 1983-84

GRAPHIQUE C6

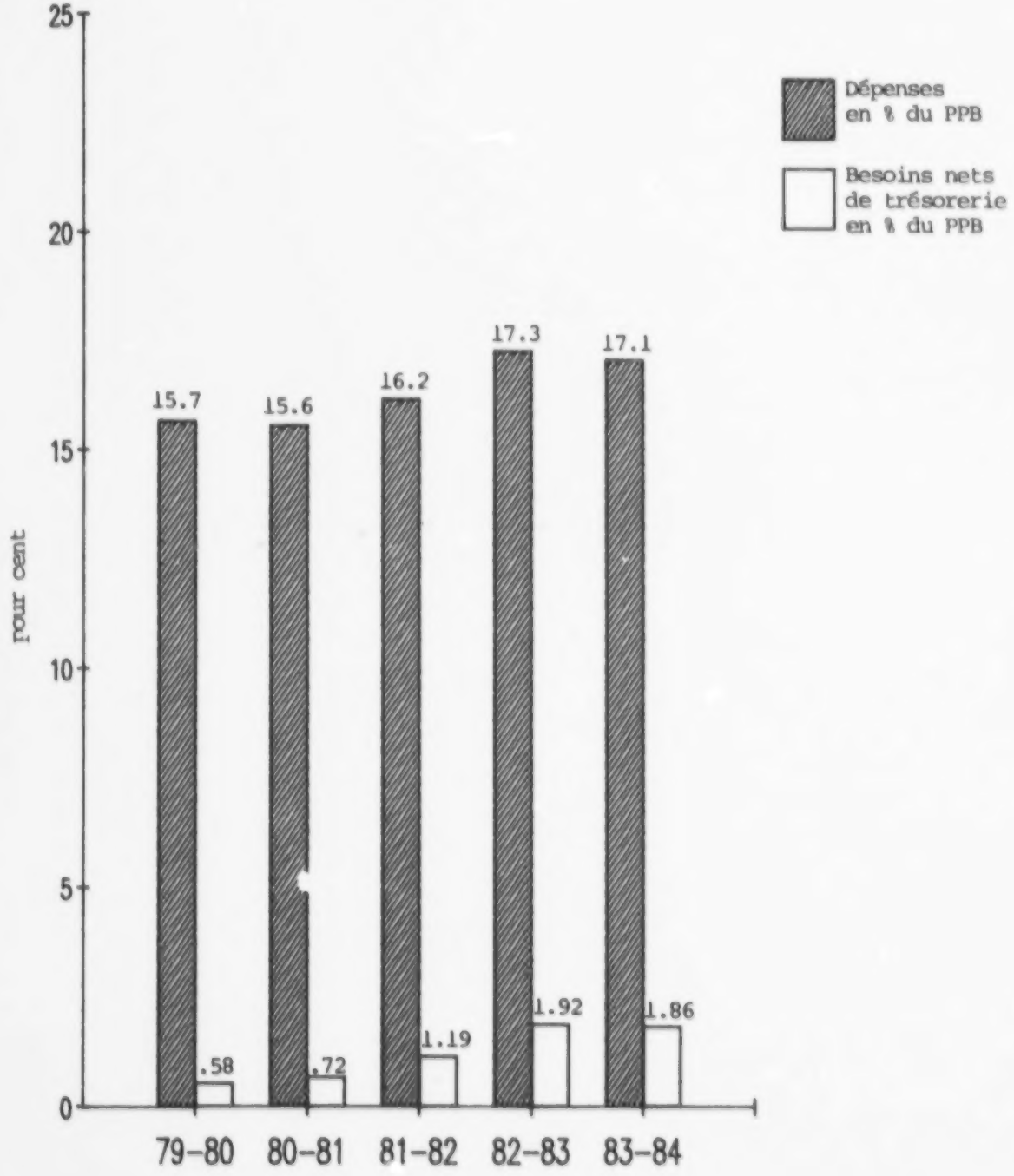

VENTILATION DES DÉPENSES PROVINCIALES
(en millions de dollars)

TABLEAU C9

	Chiffres réels 1981-82	Chiffres provisoires 1982-83	Estimations 1983-84
Paiements de transfert			
Administrations locales			
Conseils scolaires	2,565	2,729	2,964
Transports	627	684	710
Subventions inconditionnelles	699	697	769
Assistance publique	568	719	767
Projets à court terme de création d'emplois	-	56	94
Autres	499	490	438
	4,958	5,375	5,742
Particuliers et établissements publics			
Fonctionnement des hôpitaux	3,057	3,549	3,909
Paiements aux médecins	1,543	1,846	2,096
Services de soins prolongés	193	223	237
Autres services de santé	367	387	493
Caisse de retraite des enseignants	370	314	345
Subventions de fonctionnement aux collèges et universités	1,273	1,430	1,547
Formation de la main-d'oeuvre	138	172	185
Aide aux étudiants	94	118	129
Autres mesures d'aide à l'éducation	164	195	163
Supplément de revenu	1,262	1,443	1,519
Aide aux agriculteurs	174	193	169
Mesures à court terme de création d'emplois	-	155	148
Programme ontarien d'accession à la propriété	-	62	13
	8,635	10,087	10,953
Autres transferts			
Prêts et comptes en fiducie	710	391	407
Transport GO	82	99	99
CLDI	143	166	175
Transferts divers	515	656	559
	1,450	1,312	1,240
Total des transferts	15,043	16,774	17,935
Comptes propres			
Administration publique générale			
Salaires et avantages sociaux	2,113	2,351	2,624
Dépenses directes de fonctionnement et autres	1,401	1,700	1,841
Restrictions budgétaires à définir	-	-	(300)
Intérêt sur la dette publique	1,832	2,118	2,610
TOTAL DES DÉPENSES	20,389	22,943	24,710

PAIEMENTS AUX ADMINISTRATIONS LOCALES
(en millions de dollars)

TABLEAU C10

	Chiffres réels 1981-82	Chiffres provisoires 1982-83	Estimations 1983-84
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES			
Subventions aux conseils scolaires			
Subventions prévues par la loi	2,504	2,662	2,897
Subventions d'immobilisations	61	67	67
Transports			
Routes	449	482	476
Transports en commun	176	200	231
Autres	2	2	3
Assistance publique			
Aide sociale générale	254	346	371
Foyers pour personnes âgées	130	155	163
Sociétés d'aide à l'enfance	130	147	156
Garderies	47	63	69
Autres	7	8	8
Santé			
Bureaux de santé locaux	69	86	92
Autres	22	24	31
Mesures à court terme de création d'emplois	-	56	94
Environnement	116	110	78
Agriculture	77	78	72
Affaires municipales et Logement	106	67	60
Offices de protection de la nature	38	38	36
Conseils de bibliothèques	25	27	28
Loisirs	14	13	12
Affaires du Nord	14	18	10
Autres	18	29	19
	4,259	4,678	4,973
SUBVENTIONS INCONDITIONNELLES			
Aide générale	178	202	217
Péréquation des ressources	164	177	187
Services policiers - par habitant	110	112	113
Aide générale - par habitant	113	62	97
Paiements tenant lieu d'impôts	62	69	77
Aide au Nord de l'Ontario	49	56	60
Autres	23	19	18
	699	697	769
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX ADMINISTRATIONS LOCALES	4,958	5,375	5,742

EFFECTIF DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ONTARIO TABLEAU C11
au 31 mars 1983[1]

Ministère	Postes classifiés	Postes non classifiés	Autres employés de la Couronne	Total
Affaires sociales				
Santé	10,469	1,654	-	12,123
Éducation	1,456	435	516	2,407
Services sociaux et communautaires	9,989	1,757	-	11,746
Collèges et Universités	562	43	2	607
Affaires civiques et culturelles	569	178	-	747
Secrétariat aux affaires sociales	43	39	-	82
	23,088	4,106	518	27,712
Développement des ressources				
Transports et Communications	9,470	1,281	-	10,751
Affaires municipales et Logement	1,173	231	-	1,404
Richesses naturelles	4,163	1,371	-	5,534
Environnement	1,526	148	-	1,674
Agriculture et Alimentation	1,490	589	-	2,079
Tourisme et Loisirs	549	347	-	896
Industrie et Commerce	387	84	2	473
Sociétés de développement de l'Ontario	156	12	-	168
Énergie	182	87	-	269
Travail	1,419	96	20	1,535
Secrétariat au développement des ressources	17	38	1	56
	20,532	4,284	23	24,839
Administration de la justice				
Solliciteur général	1,557	552	5	2,114
Procureur général	3,212	1,634	443	5,289
Services correctionnels	4,773	923	47	5,743
Consommation et Commerce	1,699	216	514	2,429
Secrétariat à l'administration de la justice	14	7	-	21
	11,255	3,334	1,009	15,596
Administration publique générale				
Revenu	3,790	290	-	4,080
Services gouvernementaux	2,749	280	-	3,029
Trésor et Économie	382	63	1	446
Affaires du Nord	166	56	-	222
Conseil de gestion	62	21	-	83
Commission de la fonction publique	194	45	-	239
Affaires intergouvernementales	63	20	-	83
Bureaux législatifs et exécutifs	75	26	-	101
	7,481	801	1	8,283
Personnel en uniforme de la Sûreté de l'Ontario et gardes de sécurité	4,273	-	-	4,273
Personnel des usines de traitement des eaux	572	121	-	693
Total des effectifs	67,201	12,644	1,551	81,396
Projets à court terme de création d'emplois	-	431	-	431
TOTAL GÉNÉRAL	67,401	13,075	1,551	81,827

1 Sauf le personnel attaché aux bureaux du lieutenant-gouverneur, de l'Assemblée législative, de l'ombudsman et du vérificateur provincial.

CONCILIATION DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES AVEC LE PLAN BUDGÉTAIRE : 1983-84
(en millions de dollars)

TABLEAU C12

Prévisions de dépenses		24,825
À ajouter : Mesures budgétaires		
• Aide aux nouveaux agriculteurs	9	
• Aide au secteur du logement en location	16	
• Amélioration du programme des CEPE	18	
• Accélération des projets d'immobilisations	82	
• Emploi des jeunes - amélioration	36	
• Formation de la main-d'oeuvre - amélioration	14	
• Fonds pour les projets communs de création d'emplois	10	
		+185
À soustraire : Restrictions budgétaires à définir		-300
Plan budgétaire		24,710

PRINCIPALES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES : 1974-84
(en millions de dollars)

	1974-75	1975-76	1976-77
Opérations financières			
Recettes	8,855	9,520	11,148
Dépenses	9,832	11,319	12,467
Besoins nets de trésorerie	977	1,799	1,319
Situation financière			
Dette consolidée[1] (sans Hydro Ontario)	7,844	9,818	10,895
Opérations de la dette provinciale (montant net)	851	1,974	1,092
Titres de dette détenus par le public	1,166	1,909	1,679
Produit provincial brut (PPB) au prix du marché	59,229	64,802	74,378
Revenu des particuliers	47,060	53,902	61,616
Population - juin - (en milliers)	8,054	8,172	8,265
Dette consolidée par habitant (en dollars)	974	1,201	1,318
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	5,843	6,596	7,455
Besoins nets de trésorerie en pourcentage du PPB	1.6	2.8	1.8
Dette consolidée en pourcentage du PPB	13.2	15.2	14.6
Dépenses totales en pourcentage du PPB	16.6	17.5	16.8
Titres de dette détenus par le public en pourcentage du PPB	2.0	2.9	2.3
Montant cumulatif net des emprunts pour Hydro Ontario			
É.-U.	1,710	2,240	2,509
RPC	-	-	-
Passif éventuel (surtout Hydro Ontario)	3,933	5,147	5,806

1 La dette consolidée regroupe les obligations, les débentures, les billets et les bons du trésor.
n.d. - non disponible

TABLEAU C13

1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	Chiffres provisoires 1982-83	Estimations 1983-84
11,782	13,233	15,246	16,470	18,886	20,395	22,015
13,544	14,413	15,830	17,273	20,389	22,943	24,710
1,762	1,180	584	803	1,503	2,548	2,695
12,364	14,037	15,196	16,214	17,592	19,643	22,456
1,506	1,652	1,132	968	1,363	2,051	2,813
1,613	1,718	1,307	1,164	1,102	1,056	1,789
82,267	89,918	100,718	110,991	126,115	132,403	144,700
67,939	75,190	83,295	93,077	108,066	118,590	126,981
8,355	8,444	8,504	8,574	8,625	8,700	8,790
1,480	1,662	1,787	1,891	2,040	2,258	2,555
8,132	8,905	9,795	10,856	12,529	13,631	14,446
2.1	1.3	0.6	0.7	1.2	1.9	1.9
15.0	15.6	15.1	14.6	13.9	14.8	15.5
16.5	16.0	15.7	15.6	16.2	17.3	17.1
2.0	1.9	1.3	1.0	0.9	0.8	1.2
2,901	3,568	3,782	3,690	4,530	4,910	n.d.
-	-	-	500	1,000	1,000	1,000
6,211	6,734	7,601	8,257	8,966	10,789	n.d.

LE DOLLAR BUDGÉTAIRE GRAPHIQUE C7
ESTIMATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1983-84

RECETTES

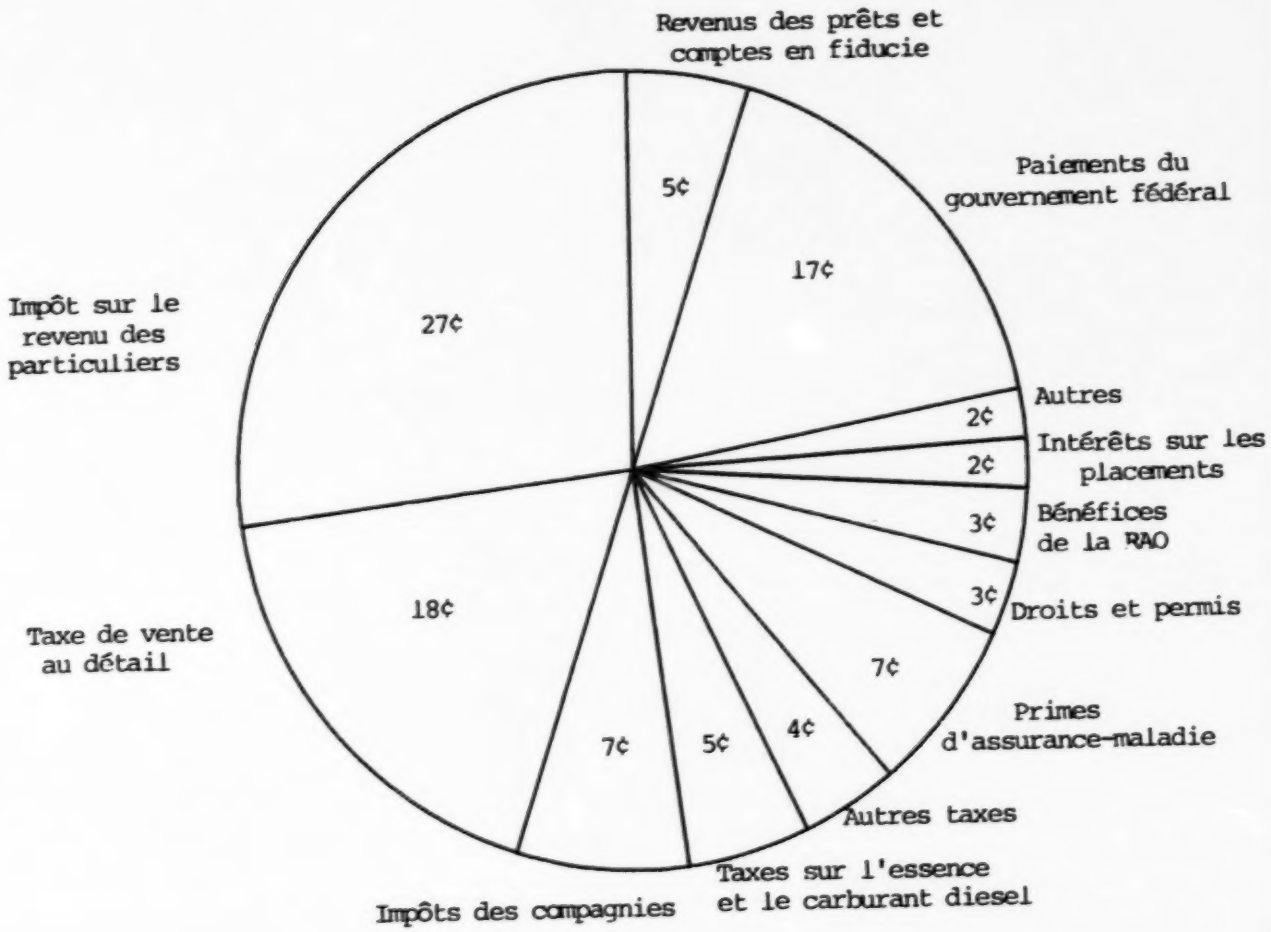

LE DOLLAR BUDGÉTAIRE GRAPHIQUE C7

ESTIMATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1983-84
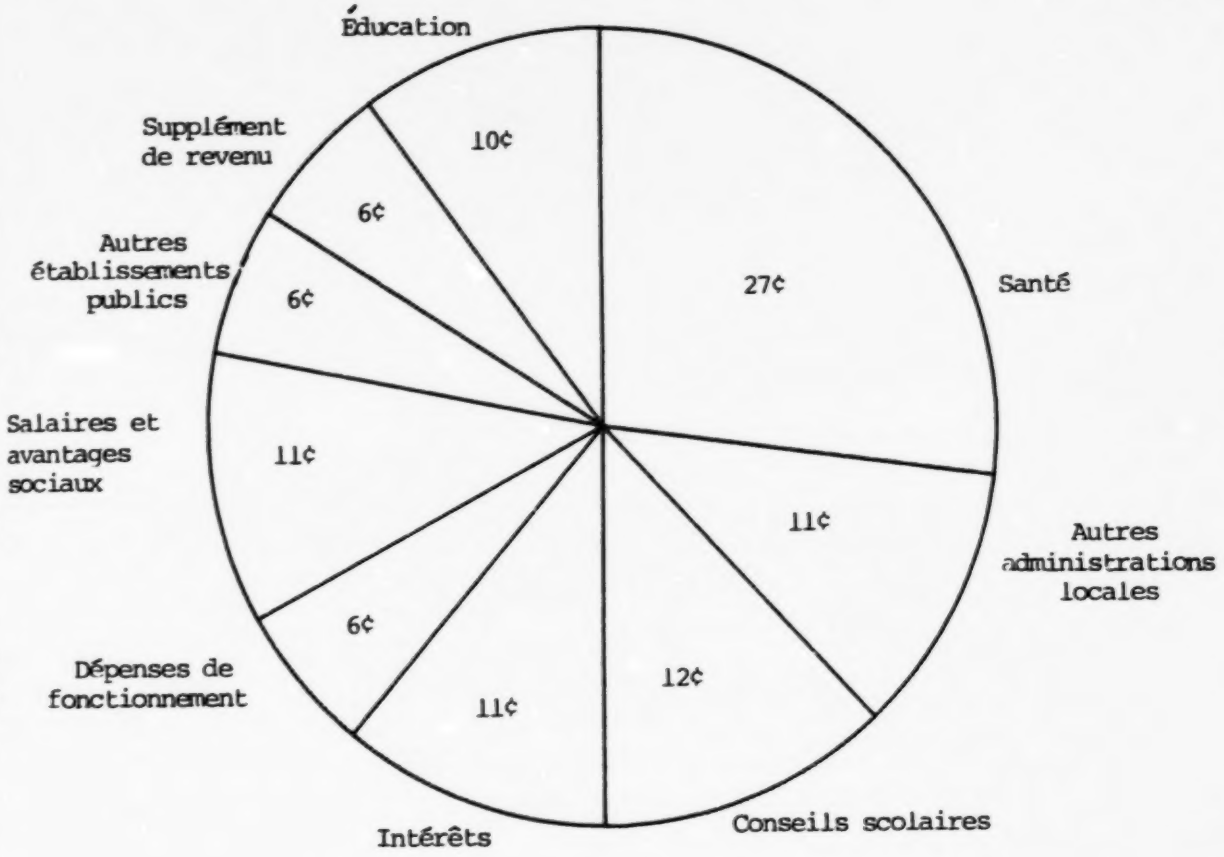
DÉPENSES